



MILLE-FEUILLE

DU

CHABBATH


Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster



Proposé par



Torah-Box



Cette semaine, retrouvez les
feuilles de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
La Torah chez vous	5
Shalshet News	7
Devinettes sur la Paracha	11
Boï Kala.....	12
Mayan Haim.....	14
Koidinov	18
La Daf de Chabat	19
Autour de la table du Shabbat.....	23
Bnei Shimshon	25
Bnei Or Ahaim.....	27
Les perles de la Paracha	29
Pa'had David	31



Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Chémini
27 Adar II 5784
6 Avril
2024
261

Dvar Torah

CHÉMINI

Dans notre Paracha il est question des lois de la *Cacherout*. A ce propos, il est écrit: «Voici les animaux dont vous mangerez parmi les bêtes qui sont sur la terre. Vous mangerez de tout animal qui a le sabot fendu et qui rumine...» (Vayikra 11, 3). L'une des raisons de l'interdiction de certaines nourritures et leurs exclusion de notre régime alimentaire conformément à nos lois de *Cacherout*, ce sont les effets qui ont les aliments sur notre nature, ou même sur notre santé physique et mentale. Le grand *Maimonide*, qui était aussi le médecin le plus éminent de son temps, déclarait: «j'affirme que les aliments interdits par la Thora sont malsains» (Guide des Égarés, III, Ch. 48). De même, *Na'hmanide* déclare que l'une des raisons de nos Lois de *Cacherout* est le fait que la nourriture que nous mangeons devient une partie de notre chair et de notre sang; par voie de conséquence, notre nature entière (et non seulement notre santé physique) s'en trouve affectée. Aussi nous est-il interdit de manger les bêtes et les oiseaux de proie, le porc et certaines autres créatures, afin de ne pas acquérir les traits et les caractéristiques naturelles de ces bêtes mauvaises. Les animaux qui ruminent et qui ont le sabot fendu sont des créatures paisibles, elles ne font pas de mal. Elles ne sont pas féroces, cruelles et avides de sang comme les bêtes de proie. Il y a quelque chose de particulier que peuvent nous apprendre ces deux caractéristiques (la «ruminant» et «le sabot fendu») qui se rattachent d'une certaine manière à la propreté et à la pureté chez les animaux. Bien que l'homme ne fasse pas partie du règne animal, mais d'une catégorie qui lui est propre, il y a néanmoins en lui des particularités que possède l'animal. Ainsi, l'être humain a en lui quelque chose «d'animal» appelée «Néféche Habahamit» (âme animale). Etant

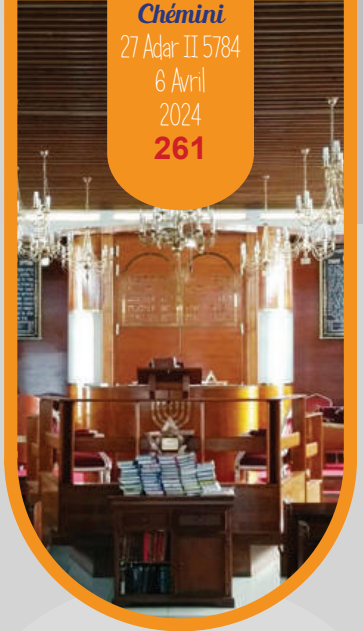
donné que «la ruminant» et «le sabot fendu» sont des signes de pureté chez l'animal, ils le sont également dans la «nature animale» de l'homme. Que voulons-nous dire par là? «Ruminant» en est arrivé à signifier aussi «se souvenir d'une chose, y penser, y réfléchir». De l'idée de «ruminants» nous aboutissons à celle de «ruminant» chez l'homme, ce qui veut dire réfléchir maintes et maintes fois. Souvent il nous arrive de faire nôtres des idées sans prendre le temps de les assimiler. Certaines d'entre elles sont bonnes, d'autres mauvaises. Nous devons prendre le temps de les «ruminant», afin d'absorber réellement les bonnes, et rejeter celles qui ne le sont pas. La «ruminant» chez les animaux est la fonction de la bouche, et chez l'homme la fonction de la tête. Le «sabot fendu» a deux aspects: le sabot lui-même (*Parsah*), et sa fente qui le sépare en deux parties. Le sabot est une épaisseur cornée qui recouvre les pattes de certains animaux. Différents en cela des animaux qui marchent sur le pattes nues, ils n'ont pas, eux, de contact direct avec le sol, car le sabot les en sépare. Appliquant cette image à «l'âme animale» de l'homme, la leçon à en tirer est qu'un être humain ne doit pas être totalement immergé dans les choses terrestres. Une ligne de séparation doit être tirée (*Parsah*), entre ce qui est nécessaire et ce qui ne l'est pas. Car, en se complaisant dans des choses matérielles et qui ne sont pas nuisibles en elles-mêmes, l'homme en arrive facilement à trop s'y complaire, ce qui devient alors nuisible. Tel est le parallèle entre l'animal muet, pur et *Cachère*, et «l'animal» pur et *Cachère* dans l'homme. Dans les deux cas, les signes de pureté et de *Cacherout* se trouveront dans les deux caractéristiques: «la ruminant» et «le sabot fendu».

Collel

«Quelle est l'importance du premier Nissan?»

Le Récit du Chabbat

Quand le Rav de Brisk fabriquait ses Matsot, il était pendant tout le temps de la confection, très inquiet, très nerveux, il tremblait presque. Par contre, dès qu'il a terminé la fabrication, il était dans une joie sans pareille.



Horaires de Chabbat

Hadlakat N'erot: 20h10

Motsaé Chabbat: 21h19

1) Il est écrit dans le Choul'han Aroukh (226, 1): «Tout celui qui sort dans les champs ou les vergers pendant le mois de Nissan et y voit des arbres fruitiers en fleurs doit réciter une bénédiction spéciale afin de rendre grâce à D-ieu d'avoir créé un monde aussi magnifique, rempli de créatures aussi agréables, dont les hommes peuvent jouir à loisir».

On ne récite cette bénédiction qu'une seule fois par an, même si par la suite, on voit de nouveaux arbres en fleurs. On la récite avec joie et ferveur, car, la prochaine occasion de le faire ne se représentera que l'année suivante.

2) Cette bénédiction s'inscrit dans le cadre des «Birkot Hachéva'h» (bénédictions de louange à Hachem). Selon la *Kabbale*, cette bénédiction revêt une importance primordiale car elle délivre les âmes qui étaient réincarnées dans divers éléments de la nature. C'est pourquoi il est préférable à priori de réciter cette bénédiction en présence d'un *Miniane*, en dehors de la ville, dans des vergers regorgeant de toutes sortes d'arbres fruitiers. Elle aura alors un impact plus fort pour la «réparation» qui doit être accomplie. Mais selon la loi stricte, on pourra la réciter à la vue de deux arbres fruitiers seulement, même s'ils sont de la même espèce et même si l'on se trouve à l'intérieur de la ville. En cas de force majeure, on aura le droit de la réciter seul (sans *Miniane*), sur la route, en voiture ou dans un bus, par la fenêtre. Il est également permis de réciter cette bénédiction la nuit lorsque l'arbre est éclairé par une lampe et que l'on puisse en distinguer les fleurs.

«La fête de Pessa'h» du
Rav Shimon Baroukh

לעילוי נשמות

à Malka Soultana Gold Bat Florence Myriam à Hanina Bat Myriam Lumbroso à Michaël Ben Léa Layani à Matslia'h Ben Hanna Touitou
à Fradji Haï Ben Zouiza Guedj à Meikha Bat Myriam



La perle du Chabbath

Le début de notre *Paracha* relate le huitième jour de la cérémonie d'inauguration du *Michkane*. Après qu'Aaron et les *Béné Israël* eurent apporté des offrandes particulières, Aaron et *Moché* bénirent le Peuple et la *Chékchina* reposa sur le *Michkane*. A propos des offrandes collectives (Vayikra 9, 2-4), le **Ramban** rapporte le *Midrache* [Thorat **Cohanim**] suivant: «Pourquoi le Peuple dut-il apporter un plus grand nombre d'offrandes qu'Aaron? [Il fut demandé à Aaron d'apporter un veau עגל (*Eigel*) en sacrifice expiatoire et un bélier en holocauste alors qu'un Peuple, il fut demandé d'apporter un bouc שניר עיז (*Seir Izim*) en sacrifice expiatoire, un veau et un agneau en holocaustes, un bovin et un bélier en rémunérateurs et une offrande de farine (voir Vayikra 9, 2-4)]. Parce qu'Il [D-ieu] leur [au Peuple] a dit: 'Vous avez une faute dans vos mains **au début** et vous avez une faute dans vos mains **à la fin**'. Vous avez une faute dans vos mains **au début**': Car le verset dit [en se référant à la vente de Yossef]: 'Ils prirent la tunique de Yossef,] **égorgèrent un bouc de chèvres** [et ils trempèrent la tunique dans son sang]' (Béréchit 37, 31). Qu'ils apportent un bouc pour racheter l'acte du bouc. Vous avez une faute dans vos mains **à la fin**', comme il est dit: '**Ils se sont fait un veau de métal**' (Chémot 32, 8). Qu'ils apportent un veau pour racheter l'acte du veau [d'or]» [Bien qu'Aaron ait lui aussi participé à la faute du «Veau d'Or», **Rachi** explique (verset 2): «[la Thora demanda qu'Aaron apporte un veau] pour lui faire savoir que le Saint béni soit-Il, par ce veau-là, lui avait pardonné l'affaire du veau d'or à la fabrication duquel il avait participé». Ainsi, il ressort du commentaire du **Ramban**, que le bouc que Peuple apporta à l'inauguration du *Michkane* avait pour objet d'expier la vente de Yossef effectuée de nombreuses années auparavant. **Pourquoi Hachem demanda-t-il le jour de l'inauguration du Michkane d'expier la vente de Yossef?** Rapportons la réponse suivante: Le centre du *Michkane* est souvent désigné dans la Thora par l'expression «*Ohel Moéd*» (la Tente d'assignation) que l'on peut traduire aussi par la «Tente de la réunion». C'était l'endroit où tous les membres du *Klal Israël* se rassemblaient afin d'exercer les fonctions spirituelles qu'ils avaient en commun. Ainsi, le «*Ohel Moéd*» désignait-il la «réunion», aussi bien du point de physique que du point de vue spirituel. Il est de même de Yossef *HaTaddik* (dans la dimension du *Néfech* – l'âme, au même titre également que le *Chabbath* dans la dimension temporelle). Sa spécialité était de rassembler tous les apports spirituels fournis par les autres membres de sa famille et de les orienter en direction de D-ieu. Cette qualité de reflète dans le fait qu'il regroupa toutes les denrées se trouvant en Egypte pour les distribuer de manière appropriée. Il était connu comme étant la tête: de même que la tête domine le corps, de même Yossef exerça un rôle de dirigeant spirituel et de censeur des autres personnes. Manifestement, ce caractère est similaire à celui exprimé par le «*Ohel Moéd*» אהל מועד (à noter que les termes יוסף [Yossef] et אהל מועד [*Ohel Moéd*] ont même valeur numérique [156]). Lorsque ses frères le vendirent, s'opposant ainsi à l'influence que Yossef pourrait avoir sur le Monde, ils firent preuve d'un défaut dans leur capacité d'apprécier et d'utiliser la force de rassemblement qu'il incarnait. Ce défaut fut transmis à leurs descendants et était encore présent dans le caractère du Peuple à l'époque de l'édification du *Michkane*. Par conséquent, avant que la *Chékchina* ne puisse entrer dans le Sanctuaire, permettant ainsi au Peuple de remplir sa fonction consistant à veiller à l'unité de la Communauté, ce défaut de caractère à l'échelle nationale devait être supprimé. Il fut donc demandé au Peuple d'apporter un bouc, lors de la cérémonie d'inauguration afin d'expier la vente de Yossef [**Chem Michmouel**]

Un de ses *Talmidimes*, ayant remarqué ses divers comportements, lui a posé la question suivante: «Pourquoi, *Rabbénou*, vous êtes si inquiet et nerveux pendant la fabrication des *Matsot*? La fabrication des *Matsot* est une *Mitsva* qu'il faut faire dans la joie, en récitant même le *Hallel*...» Le *Rav* lui répondit ceci: «Écoute moi bien, mon fils, lorsqu'on prépare quelqu'un pour une opération, on fait bien attention à ce que tout soit propre, à savoir: on nettoie à fond la salle d'opération, les chirurgiens et les infirmières recouvrent leur bouche et leur nez avec des masques et chacun mets des gants, tous les ustensiles sont stérilisés. Tu sais pourquoi on fait tellement attention à cela? C'est parce qu'on a peur de faire rentrer par mégarde à l'intérieur du corps de la personne qui se fait opérer un microbe, et ce microbe qui pénètre dans le corps peut faire, D-ieu préserve un désastre, voire même tuer le malade. C'est pour cela qu'on fait si attention à tout.» Et le *Rav* de rajouter, «Vous aviez bien compris, le *'Hamets* est un microbe; en consommant du *'Hamets* on est passible de *Karet* (retranchement). C'est pourquoi, il est si important de déployer toute cette concentration pendant ce temps, et ce n'est peut-être pas suffisant... Il faut faire très attention afin que ce microbe du *'Hamets* ne rentre pas dans les *Matsot* D-ieu préserve car il transformera alors ces *Matsot* en *'Hamets*.» Ces paroles qui ont été dites avec cœur et fermeté par le *Rav* ont eu une grande emprise sur tous ceux qui étaient autour de lui et ont compris pourquoi le *Rav* était tellement inquiet et concentré pendant la fabrication des *Matsot*.

Réponses

Roch 'Hodech Nissan n'est pas un jour ordinaire. En effet, nos Sages nous enseignent que ce jour a reçu du Maître de l'Univers «dix couronnes» le différenciant des autres jours de l'année [voir **Rachi** au début de **Chémini**, au nom du **Séder Olam – Chabbath 87b**]. Chacune de ces «Couronnes» correspond à un «Principe premier» (*Richone* ראשון) rappelant celui d'*Hachem* [voir **Maharcha**]. Ainsi, en ce jour: **1**) Le *Michkane* a été inauguré. Ce fut le premier jour de la Création (le premier jour de la semaine – un dimanche). **2**) Le Prince de la première Tribu (*Na'hchon Ben Aminadav* de la Tribu de *Yéhouda*) a offert son Sacrifice. **3**) Aaron et ses enfants ont commencé leur Service sacerdotal (à la place des premiers-nés). **4**) Les premiers Sacrifices ont été offerts. **5**) Le feu est tombé du Ciel, pour la première fois, sur le *Mizbéa'h* (l'Autel). **6**) Les premiers Sacrifices de sainteté ont été consommés. **7**) La *Chékchina* (la Présence Divine) a résidé sur le Peuple d'Israël [la *Chékchina* est de nouveau redescendue sur Terre, pour la première depuis la faute d'*Adam HaRichone*]. **8**) La bénédiction des *Cohanim* a été prononcée pour la première fois. **9**) Depuis ce jour, il fut interdit d'offrir des Sacrifices en dehors du *Michkane*. **10**) Le mois de *Nissan* est devenu le premier des mois du calendrier juif [«le mois de la Délivrance pour Yaacov et ses enfants»], comme l'enseigne le *Midrache* [**Chémot Rabba 15**]: «Lorsque le Saint, béni soit-Il, a choisi Son Monde, Il y fixa des 'têtes de mois (*Raché 'Hodachim*) et des années; et lorsqu'Il choisit Yaacov et ses enfants, Il y fixa la tête du mois de la Délivrance (*Roch 'Hodech Chel Guéoula*) dans laquelle (au cours du mois) Israël a été délivré d'Egypte et dans laquelle plus tard il sera délivré, comme il est dit: 'Comme aux jours où tu sortis d'Egypte, Je lui ferai voir des choses étonnantes' (Michée 7, 15)». D'autres importances sont attribuées au premier *Nissan*, comme: **a**) «Le premier *Nissan* est le *Roch Hachana* (nouvel an) des rois (d'Israël) [début du compte des années de leur règne] et des fêtes de pèlerinage [*Pessa'h* – la première des «*Chaloch Régalim*»]» [**Michna Roch Hachana 1, 1**]. A ce propos, le **Déguel Ma'hané Ephraïm** nous rapporte un enseignement au nom de son grand-père, le **Baal Chem Tov**, sur *Roch 'Hodech Nissan*: «Le *Baal Chem Tov* dit au célèbre *Maguid de Mézritch*, un jour de *Roch 'Hodech Nissan*: 'Maintenant, il nous faut prier, car le premier jour de *Nissan* est le *Roch Hachana* des rois. Ce jour-là sont nommés tous les princes et gouverneurs du Monde. Or jusqu'à présent, ce sont de mauvais dirigeants qui ont été nommés ...» **b**) Selon un avis [voir **Roch Hachana 11a**], le premier *Nissan* est le jour de la Naissance du «premier Homme» - *Adam HaRichone*. **c**) Le premier *Nissan* de l'an 2448 (depuis la naissance d'*Adam HaRichone*) - jour où fut inauguré le *Michkane*, fut, «devant le Saint béni soit-Il, [un temps de] joie, comparable à celui où furent créés les Cieux et la Terre» [voir **Méguila 10b**]. Aussi, la réjouissance, dans les «Mondes supérieurs» comme dans les «Mondes inférieurs», est-elle décrite par le verset suivant: «Que les Cieux se réjouissent, et que la Terre soit dans l'allégresse ישמחו השמים ותגל הארץ (*Ismé'hou Hachamaïm Vétaguel Haarets*)» (Téhilim 96, 11). Les premières lettres de ce verset forment le Nom ineffable de D-ieu (*Youd-Hé-Vav-Hé*), correspondant au mois de *Nissan* (en effet, chacun des douze mois de l'année coïncide à l'une des douze combinaisons du Nom divin; la combinaison dans l'ordre [indiquant l'Attribut de Miséricorde] qui se manifeste lors des Délivrances d'Israël], correspond au mois de *Nissan* – **Béné Issakhar**). **c**) Le *Midrache* enseigne [**Tan'houma Nasso 23**]: «[Il est écrit:] 'Nul malheur ne te surviendra, nul fléau n'approchera de ta tente' (Téhilim 91, 10). C'est la tente d'assignation (*Ohel Moed*). Jusqu'au jour où le Tabernacle a été érigé, les démons destructeurs (*Mazikine*) existaient, mais le jour où le Tabernacle a été érigé, ils ont été anéantis. *Rabbi Chimone Ben lakich* a dit: Pour quelle [raison] ai-je appris [cela] du livre des *Psalmes*? Il faut l'apprendre à sa place (dans *Bamidbar* 6, 24): 'L'Éternel vous bénisse et vous garde' [des démons destructeurs] et de tout mal. Quand? Le jour où le Tabernacle fut érigé.»

LA TORAH CHEZ VOUS

du GR Jacques OUAKNIN

PARACHA CHEMINI 5784

LA GRANDEUR D'AARON.

VESTIGE DE LA FAUTE.

« Et Moïse dit ensuite à Aaron « *approche-toi de l'autel, offre ton expiatoire et ton holocauste, obtiens l'absolution pour toi et pour le peuple, puis offre le sacrifice du peuple et obtiens expiation pour toi et pour le peuple, comme l'a prescrit l'Éternel* » (Lv 9,7)

Aaron avait peur et se sentait gêné de s'approcher de l'autel divin, car l'image du Veau d'or qu'il avait confectionné apparaissait aussitôt devant lui (Ex 32,2) ; il lui semblait que l'autel prenait la forme de ce Veau d'or. Depuis cet événement aux conséquences si tragiques Aaron continuait sans répit à porter le fardeau de cette faute, en essayant de rejeter cette image accusatrice. Le seul fait de ne pas oublier son péché, rendait Aaron aux yeux de l'Éternel, digne d'exercer la fonction de grand-prêtre. La Torah nous donne Aaron en exemple. En effet Aaron a su puiser dans le souvenir de sa faute et de ses conséquences, les forces nécessaires pour regretter d'avoir cédé au mal, pour réparer, pour se racheter et ne plus recommencer : une Techouva parfaite.

Tout comme au buisson ardent où Moïse ne s'en approcha pas sans y être invité au préalable, car il se croyait indigne d'un tel honneur, Aaron attendit que Moïse lui demanda solennellement de se rapprocher de l'autel pour y inaugurer ses fonctions de Grand prêtre.

AU-DELÀ DES MAUVAIS ESPRITS ET DES MAUVAISES LANGUES

Lorsque Aaron fut désigné pour exercer les fonctions de Grand prêtre, certains mauvais esprits commencèrent à médire de lui et à lui reprocher publiquement la confection du Veau d'or. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Cette pratique a existé de tous temps, par jalousie ou par simple méchanceté : c'est là le lot inévitable de tous les chefs et de tous les meneurs d'hommes. Face à ces critiques, Aaron hésita à accepter sa nouvelle charge et il fallut que Moïse lui fasse comprendre de passer outre l'opinion de ces quelques mécontents qui ne représentent qu'eux-mêmes, Aaron étant généralement aimé.

Le *Midrach* nous rapporte déjà à propos de Moïse, que lorsqu'il se rendait au Sanctuaire, quelques mauvais esprits murmuraient à son encontre en mettant en doute son honnêteté : Regardez comme sa nuque est épaisse, Moïse profite des dons du peuple pour s'enrichir au lieu de verser ces dons pour la construction du Tabernacle.

ÊTRE SANS REPROCHE

Moïse expliqua à Aaron, qu'un dirigeant du peuple ou tout homme en situation de responsabilité doit être sans tache, pour ne pas prêter le flanc à la critique. Moïse lui dit : « *pourquoi as-tu honte, tu as été élu pour cela, c'est un ordre divin. Mais il est évident que tu dois d'abord expier ta faute avant d'inviter le peuple à s'approcher de l'autel pour exécuter tous les sacrifices ; obtiens d'abord l'absolution pour toi, ensuite seulement tu pourras obtenir le pardon de l'Éternel pour les fautes de ton peuple.* » Personne ne peut obtenir l'absolution pour autrui s'il n'est pas lui-même sans péchés.

Somme toute, comme dans toute situation nouvelle dans l'existence, il est nécessaire de se remettre en question, avant d'innover et d'aller plus loin.

L'inauguration du sanctuaire a aussi exigé un acte général de purification, dont le service de Kippour nous donne le modèle par le jeûne et la demande de pardon de nos péchés.

Aaron avait en fait besoin d'obtenir doublement pardon : une fois pour les fautes qu'il avait lui-même commises lors de l'épisode du Veau d'or et une seconde fois pour les délits qu'il avait fait commettre au peuple. (*hoté oumahati ett harabim*)

Celui qui a lui-même péché, peut arriver à comprendre les faiblesses d'autrui et à juger que le coupable peut espérer et être digne d'absolution. Aaron était donc bien placé pour obtenir aussi le pardon de l'Éternel pour les fautes commises par le peuple.

Il est écrit « *Aaron s'approcha de l'autel* » (ibid. 9, 8). Cette précision est superflue : Aaron ne pouvait pas abattre le veau qu'il présentait sur l'autel sans s'approcher de celui-ci. En fait, la Torah a voulu nous enseigner que la partie essentielle de tout sacrifice réside dans les sentiments qui animent celui qui l'offre et non dans le sacrifice lui-même. Ici, Aaron s'est approché de l'autel avec la pensée qu'il était lui-même disposé à s'offrir en sacrifice pour l'Éternel qui l'avait investi et en tant que Grand prêtre.

HUMILITÉ D'AARON

« *Moïse appela Aaron* ». Se référant à l'ordre divin, Moïse demanda à Aaron de s'approcher de l'autel. Par modestie Aaron lui répondit : « *Tu as déployé un noble dévouement et un désintéressement spontané dans la construction du Tabernacle, comment pourrais-je donc me substituer à toi dans la dignité pontificale qui te revient à juste titre ?* Moïse lui dit « *Quand l'Éternel voulut me charger de la mission auprès de Pharaon, je lui ai proposé de te la confier à toi, mon frère aîné ; mais Il me répondit : « Aaron en te voyant éprouvera tout autant de plaisir que si c'était lui mon messenger. »* Et il ajouta « *Tout comme tu te réjouis de mon honneur, je me réjouis de te voir élevé à la plus haute dignité de Grand prêtre par le Tout-Puissant.* »

L'Éternel ordonna à Moïse de convoquer également les anciens afin qu'ils constatent que la grande prêtrise n'avait pas été attribuée à Aaron par ambition ou égoïsme coupable ; ils virent ainsi que « c'est Dieu en personne qui ai ordonnée son investiture ». La réticence d'Aaron d'accepter cette investiture, n'était motivée que par son humilité et sa grandeur. Vu sous cet angle, remarque l'un de nos Sages, un péché même pardonné laisse des traces, qu'il faut assumer et surmonter. L'intervention divine était nécessaire pour prévenir la malveillance des mauvais esprits.

L'ÉTERNEL N'EXIGE QUE L'EFFORT

La simplicité de la cérémonie d'inauguration contraste avec les innombrables holocaustes offerts par le roi Salomon lors de l'inauguration du Temple de Jérusalem. L'Éternel n'exige pas des efforts surhumains de notre part, Il ne nous demande que de le servir avec sincérité et le meilleur de nos facultés et de nos ressources. Ayant puisé dans les paroles de Moïse l'assurance de pardon divin des fautes passées, les enfants d'Israël s'approchèrent du Tabernacle avec joie et se tinrent debout devant la *Shekhina*, la présence divine qui a empli le Sanctuaire. Aaron étendit alors ses mains vers le peuple et le bénit. N'oublions jamais que les sacrifices offerts par l'homme pour la glorification du Nom divin prédisposent leurs auteurs aux bénédictions et aux bienfaits de la Providence.



**Chabbat
Chémini**
Parachat Ha'hodech
27 Adar 2 5784
6 Avril 2024

La Parole du Rav Brand

Parachat Hahodech

« *Hahodech hazé... – Ce mois-ci sera pour vous le premier des mois ; il sera pour vous le premier des mois de l'année*[1]. »

Pourquoi le verset répète-t-il que ce mois, Nissan, sera le premier mois de l'année ? La première moitié du verset indique : « Hahodech signifie la "lune" lorsqu'elle se renouvelle. D.ieu montra le croissant à Moché et lui dit : "Quand tu verras ce cercle, tu déclareras ce jour comme étant le premier du mois, tu le sanctifieras[2]." » On témoigne devant le tribunal avoir vu la nouvelle lune, et celui-ci proclame la sainteté de ce jour[3]. Les solennités, 'mikraé kodech', les célébrations saintes dépendent de la fixation de ce jour[4]. C'est la première mitsva que D.ieu donna aux juifs. Bien que chacune ait une importance inestimable, si cette mitsva a été choisie pour introduire toutes les autres, c'est sûrement qu'elle a quelque chose de particulier : essayons de le découvrir.

Lorsqu'on achète quelque chose qui nous réjouit – maison, etc., ou à l'arrivée des solennités, Pessa'h, Chavouot, Soukkot, etc. – on prononce la bérakha de chéhé'héyanou : « Béni sois-Tu Éter-nel, Ô D.ieu, roi du monde, Toi qui nous as fait vivre, et qui nous as fait exister et qui nous as fait arriver laZeman hazé – à ce temps-là. » Pourquoi dit-on le « temps » et pas simplement « qui nous as fait arriver à cette chose » ? Zeman signifie « temps », et aussi « préparer », mézouman, zamin, « destiner ». L'achat d'une maison n'est pas un hasard : « Quarante jours avant la formation de l'embryon, une voix céleste proclame : cette maison pour cet homme, ce champ pour cet homme, cette femme pour cet homme[5]. » Et D.ieu fait résulter cet achat du temps. La terre, le soleil et la lune tourment comme l'aiguille d'une montre. Tout comme l'aiguille liée à un minuteur déclenche une sonnerie ou un mouvement, la rotation des planètes déclenche les saintes interventions prévues. D.ieu fait dépendre la venue des événements de l'arrivée d'un temps qu'il fixe. Quatre cents ans exactement après la naissance d'Its'hak, pas une minute plus tôt, pas une minute

plus tard, la sortie d'Égypte eut lieu. On bénit alors D.ieu en disant : « Tu es béni, Toi qui nous as fait arriver à ce temps-là », qui a déclenché l'événement destiné. Les dictons français disent : « Rien ne sert de courir, il faut partir à point » ; « Tout vient à point à qui sait attendre ». Quant au roi David, il affirme : « Mes temps sont dans Ta main[6] », et le roi Chlomo dit : « Il y a un temps pour tout, un temps pour toute chose sous les cieus : un temps pour naître, et un temps pour mourir ; un temps pour planter, et un temps pour arracher ce qui a été planté ; un temps pour tuer, et un temps pour guérir ; un temps pour abattre, et un temps pour bâtir ; un temps pour pleurer, et un temps pour rire ; un temps pour se lamenter, et un temps pour danser ; un temps pour lancer des pierres, et un temps pour ramasser des pierres [...] un temps pour chercher, et un temps pour perdre ; un temps pour garder, et un temps pour jeter ; un temps pour déchirer, et un temps pour coudre ; un temps pour se taire, et un temps pour parler ; un temps pour aimer, et un temps pour haïr ; un temps pour la guerre, et un temps pour la paix [...] D.ieu [...] fait toute chose bonne en son temps[7]. » L'impatience ne sert alors à rien. « Celui qui pousse l'heure (qui pousse l'aiguille et n'attend pas l'heure prévue pour prendre ce qu'il désire), l'heure le repousse (lui fait rater sa chance, comme Avchalom, qui n'attendit pas son heure, et se proclama roi avant le temps) ; et celui qui se laisse repousser par l'heure (qui attend patiemment son heure), le temps se repousse devant lui (il reçoit ce qui lui est destiné facilement, à l'heure, comme rav Yossef qui devient chef après avoir attendu patiemment)[8]. » En demandant aux juifs de fixer la date de Roch Hodech, D.ieu leur permet de s'immiscer dans tous les événements qui découlent du calendrier. C'est le sens de tout le judaïsme ; D.ieu gère le monde, en faisant participer les juifs.

[1] Chemot 12,1. [2] Mekhilta ; Rachi.
[3] Roch Hachana, 2,7. [4] Vayikra 23.
[5] Sota 2a. [6] Tehilim 31,16.
[7] Kohélet 3,1-11. [8] Berakhot 64a.

Rav Yehiel Brand

La Question

La paracha de la semaine nous conte le décès de Nadav et Avihou, le jour de l'inauguration du tabernacle après que ceux-ci apportèrent un "feu étranger qu'Hachem ne leur avait pas demandé". Selon certains de nos sages, ce qui entraîna ce châtement fut le fait qu'ils entrèrent dans le tabernacle après avoir bu du vin.

Cependant, puisque le verset nous dit explicitement que l'infraction commise était le fait qu'ils apportèrent un feu étranger, pourquoi nos sages cherchent à déceler une autre faute étant la cause de leur mort ? Le **Sfat émet** répond : nos sages dans un verset de Chir hachirim assimilent le vin aux raisons de la Torah et des mitsvot. Ainsi, lorsqu'il nous est enseigné, que les enfants d'Aaron étaient

sous l'emprise de vin, nous est en réalité allusionné que ceux-ci agirent en fonction de leur propre compréhension du sens profond des mitsvot (et de la portée que pouvaient avoir ces encens), en omettant pourtant une information capitale : pour qu'une mitsva puisse avoir le moindre sens, il faut d'abord et avant tout, que celle-ci soit ordonnée par Hachem sous peine de devenir un feu étranger.

G.N.

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	18 : 21	19 : 40
Paris	20 : 10	21 : 19
Marseille	19 : 52	20 : 55
Lyon	19 : 56	21 : 02
Strasbourg	19 : 48	20 : 56

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 382

Pour aller plus loin...

- 1) Dans tout le Tanakh, le mot « dod » apparaît sans la lettre « vav » seulement deux fois : une fois dans notre Sidra au sujet de l'oncle d'Aaron (10-4) : « Vayikra Moché el Michael ... Bné Ouziel dod Aaron », et une autre fois dans la Méguilat Esther (2-15) : « ouvhaguiya tor Esther bat Avi'hayil dod Mordékhaï ». Qu'apprenons-nous de là ?
- 2) Selon une opinion de nos sages, à quel endroit sont enterrés Nadav et Avihou ? Qu'apprenons-nous de là ?
- 3) La Torah compte 8 « chératsim » dont le cadavre rend impur celui qui l'aurait touché. Or, il est étonnant de constater que le serpent (étant la source par excellence d'impureté) ne fait pas partie de ces 8 chératsim (si bien que sa névéla ne nous rend pas impur si on l'a touchée). Quelle pourrait en être la raison ?
- 4) Quel type d'oiseau les Béné Israël mangèrent dans le désert sans nécessité de leur faire la ché'hita ?
- 5) Pour quelle raison, selon une opinion de nos sages, le porc est-il qualifié de « davar a'hère » (voir traité Pessa'him 3, Chabat 129) ?
- 6) Quelles sont les 3 créatures sur lesquelles on fait la bénédiction (baroukh ... méchané ète habériyot) lorsqu'on les voit ? Pourquoi spécialement ces 3 créatures ?

Yaacov Guetta

Pour dédicacer un numéro :

Shalshélet.news@gmail.com

Ce feuillet est offert Léilouy Nichmat א"ח"י ben Aaron Benayoun et Myriam Benayoun bat Rahma Abbou

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

Comment réaliser le « ménage » ainsi que la Mitsva de Bédikat 'Hamets?

La Bédikat 'Hamets doit se faire dans tout endroit où on est susceptible d'avoir fait entrer du 'Hamets au courant de l'année (sans se suffire de ne rechercher uniquement les 10 morceaux de pains). Toutefois, il ne sera pas nécessaire de rechercher des miettes/résidus de 'Hamets dont il n'y a pas de risque qu'on en vienne à les consommer (Michna Béroura 442,33).

Nous ne serons donc pas tenus (selon tous les avis) de nettoyer/vérifier la présence éventuelle de 'Hamets qui se serait mélangée à la poussière, que ce soit le soir de la bédika ou les jours qui précèdent (il n'y a pas de devoir halakhique de faire le ménage de Pessa'h).

Aussi, les livres sont dispensés de Bedika [Igrot Moché 1,145; Halikhot Vehanagot p.3 au nom de Rav Elyachiv ; Voir aussi le Yebia omer 7,43 qui dispense même de Bédika tout endroit où l'on sait que l'on ne pourra pas trouver un Kazayit de 'Hamets].

De plus, les sages ne nous ont pas imposés d'éliminer le 'Hamets auquel on a accès difficilement. En effet, étant donné que la crainte d'en arriver à consommer ce 'Hamets est lointaine, on se suffira du Bitoul. (Traité Pessa'him 10b; Choul'han Aroukh 433,4 et 438,2; Graz 433,19).

C'est pourquoi, même si l'on sait pertinemment qu'il y a la présence d'un paquet de gâteaux derrière une armoire (difficile à pousser tout seul), ou bien des miettes de 'Hamets qui ont congelé au fond du tiroir du congélateur (et qui ne risquent pas de se décongeler pendant Pessa'h) on ne sera pas tenu d'aller chercher ce 'Hamets avant Pessa'h [Halikhot Moed Perek 6,4].

De plus, même si ce 'Hamets devient accessible après Pessa'h, il sera autorisé à la consommation car les sages n'ont pas mis d'amende sur ce genre de 'Hamets [Michna Beroura 433,39].

Toutefois, dans le cas où ce 'Hamets (auquel on n'a pas accès) est visible, il sera recommandé de verser un produit détergent sur ce 'Hamets afin de le rendre Pagoum [Piské Techouvat 433 note 6].

Il est à noter qu'il ne sera pas nécessaire d'éteindre la lumière au moment de la Bédika. Bien au contraire, il serait même préférable de la laisser allumée, afin d'avoir un meilleur éclairage [Hazon Ovadia p.40/41; Chevet Halevy 1,136].

On pourra aussi poser la bougie, et vérifier uniquement à l'aide de la lumière électrique ou d'une lampe de poche, car cela nous permet de réaliser une meilleure vérification. [Halakhot Pessa'h perek 7 note 81 au nom de Rav Feinstein et Rav Kotler ; Alon Bayit Neeman 252 parachat Ki Tissa (note 14)]

David Cohen



Jeu de mots : Le pays où il est le plus facile de faire de l'argent : la Tunisie.

Devinettes

- 1) Mon nom est cité dans la paracha, je suis l'oncle d'Aaron. Qui suis-je ? (10-4)
- 2) Comment une espèce interdite pourrait-elle devenir autorisée ? (Rachi 11,23)
- 3) Quel animal semble apparaître deux fois ? (Vayikra 11, 18-30)
- 4) Dans quel verset trouve-t-on une référence concernant l'interdiction de

manger les animaux domestiques comme le chien et le chat ? (Rachi 11,27)

- 5) Combien existe-t-il d'espèces de sauterelles autorisées d'après la Torah ? (Vayikra 11,22)
- 6) Au sujet des poissons interdits, pourquoi est-il écrit qu'ils sont une abomination pour nous dire ensuite qu'ils seront (ou resteront) une abomination ? Pourrait-on penser qu'ils auraient pu devenir Cacher ? (Rachi 11,12)

Réponses aux questions

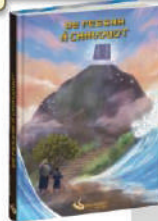
- 1) Le mot « dod » écrit sans la lettre «vav» se lit « dad » (un téton). De la même manière que Mordékhaï « a tété » (a puisé) la Torah de son maître Av'hayil (le père de Esther), ainsi en est-il d'Aaron ayant tété la Torah de son oncle Ouziel ! (Rokéa'h)
- 2) Ils ont été enterrés (« al pi hadibour », selon le roua'h hakodech de Moché ayant vu l'endroit où serait plus tard enterré son frère Aaron. Or, c'est une grande satisfaction pour l'âme d'un père d'avoir ses enfants enterrés à ses côtés. (Ben Yéhoyada, Soucca 25b)
- 3) Si la névéla du serpent rendait impur, les gens s'abstiendraient alors de le tuer (pour ne pas contracter l'impureté au moment où ils lui ôteraient la vie). Or, cet animal n'est-il pas fort nuisible (causant la mort par son venin) et n'est-il pas un objet de haine et de dégoût pour l'homme (compte tenu de la malédiction qu'il reçut de D... pour la faute du Ets Hadaat tov vara). Rabbénou Bé'hayé)
- 4) Les ofote haguédélim baïlane (ce sont des oiseaux qui poussent étrangement sur un certain arbre). En effet, ces oiseaux très particuliers sont considérés halakhiquement comme un végétal (comme les feuilles de cet arbre).

(Rav 'Haïm Kanievski, rapporté par le Otsar Plaoat Hatorah, p.339)

5) Il est rapporté dans le traité Kidouchin (49b) : « 10 mesures de plaies sont descendues sur le monde, les porcs en ont pris 9 (et le reste du monde en a pris 1). Or, la Tsaraat est appelée « davar a'hère » (voir traité Chabat 129b), comme les sages l'enseignent : celui qui rencontre un porc immédiatement après une saignée, sans rien avoir mangé auparavant, s'expose au risque de contracter des maladies (infections) de la peau ! (Rav Yéhochoua Fick au nom de rabbi Yéhoua Ha'hassid, Séfer guématriot)

6) Une Braïta enseigne (Brakhot 58b) : celui qui voit un éléphant, un singe ou un hibou fait la bénédiction : « baroukh ... méchané ète habériyot ». C'est précisément à la vue de ces 3 créatures qu'on récite cette Bérakha du fait qu'elles ressemblent un peu à des êtres humains (Méiri). En effet, à l'époque de la tour de Babel, certains hommes furent punis par Hachem en étant transformés en singes, éléphants ou hiboux. Ces individus furent changés en animaux, d'où la Bérakha de «méchané ète habériyot».

(Mélékheté Chlomo du rav Chlomo Adani sur le traité Kilaim (Perek 8 Michna 6) au nom du Mékoubal Rav Méchoulam).



HALSHELET
EDITIONS

DE PESSAH À CHAVOUOT



256 PAGES
A4
COULEURS

Pirké Avot

Sefirot

Meguilat Rout

Dessins

Minhaguim

Omer

Halakha

et plein d'autres rubriques



"J'ai commencé à lire le livre et je trouve qu'il est génial...
Je l'apprécie encore plus que les 2 autres ! Les 48 kinyanim, les pirké avot expliqués,
l'importance de l'étude.... Franchement Hazak...."

Réponses n°381 Tsav

Enigme 1 : Qu'est qui a 13 cœurs mais qui n'a aucun autre organe ?

Un jeu de cartes



Enigme 2 :

Quel aliment comestible peut-il être Mouktsé pendant Chabbat ?

La Matsa. Car lorsque Chabbat tombe la veille de Pessa'h, puisque nous avons une interdiction de manger de la Matsa la veille de Pessa'h, celle-ci devient Mouktsé ce Chabat.

Enigmes

Enigme 1 : Je suis quelque chose d'interdit pendant tout le mois de Nissan et pourtant bon nombre de juifs me pratiquent quand même, tout à fait légalement, cela figure même dans le Choul'han Aroukh !
Qui suis-je ?



Enigme 2 :

Qu'y a-t-il en décembre que l'on ne trouve dans aucun autre mois de l'année ?

Rav Yossef Shalom Elyashiv

Rav Yossef Shalom Elyashiv est né en 1910 à Siauliai, en Lituanie. Il fut le petit-fils du grand kabbaliste Rabbi Shlomo Elyashiv connu sous le nom de «Leshem» d'après son œuvre kabbalistique Leshem Shevo Véa'hlama. Yossef était un enfant unique, né de ses parents après 17 ans de mariage. La famille Elyashiv, avec l'aide du Rav Kook, grand rabbin d'Israël, décida d'émigrer en Terre Sainte en 1922, lorsque Yossef Shalom avait 12 ans. En 1929, sur la suggestion du Rav Kook, Rav Yossef Shalom Elyashiv rencontra et épousa Sheina 'Haya, fille du tsadik de Jérusalem, Rabbi Aryé Levin. Rav Elyashiv et sa femme eurent cinq fils et sept filles. Ces dernières épousèrent toutes d'éminents érudits rabbiniques telle que la fille aînée Batsheva qui se maria au Rav 'Haïm Kanievsky, érudit et possek de renommée mondiale.

Plus tôt dans sa vie, Rav Elyashiv servit pendant de nombreuses années comme Dayan au sein du grand rabbinat israélien, obtenant un poste à la Cour rabbinique suprême. Au cours de son mandat au Grand Rabbinat, il était proche d'autres grands érudits de la Torah du Beth Din tels que Rabbi Betzalel Zolty, Rabbi Yaakov Ades, Rabbi Eliezer Goldsmid et Rav Ovadia Yossef. Rav Elyashiv

démisionna du rabbinat en 1972. Depuis lors, il s'abstenait d'occuper un poste au sein du gouvernement. Cependant, il exerça une grande influence sur les nominations rabbiniques et autres procédures importantes en Israël. En 1989, Rav Shakh, célèbre Roch Yechiva de Ponevezh et leader incontesté en Israël, demanda que Rav Elyashiv joue un rôle plus actif dans la vie publique juive. Cela ne prit très longtemps et le Rav Shakh, qui avait pratiquement perdu toute sa vision et son audition, passa le relais au Rav Elyashiv.

En 1989, Rav Elyashiv devint le chef spirituel du parti Deguel HaTorah, faisant partie de la liste du Judaïsme unifié de la Torah au parlement israélien, la Knesset. Il exerçait une grande influence sur la politique de Deguel HaTorah qui respectait toutes ses décisions et instructions. La plupart des Raché Yechiva associés au mouvement Agoudath Israël d'Amérique recherchaient activement et fréquemment ses opinions et suivaient ses conseils et ses lignes directrices concernant un large éventail de questions politiques et communautaires affectant le bien-être du judaïsme orthodoxe. Rav Elyashiv passait la plupart de ses journées à étudier et à donner des conférences sur le Talmud et le Choul'han Aroukh dans une synagogue du quartier de Méa Chéarim à Jérusalem où il vivait. Il recevait des suppliants du monde entier répondant à une multitude de demandes halakhiques complexes. Malgré son érudition et son influence exceptionnelles, Rav

Elyashiv ne détenait aucun titre officiel, ni celui de chef d'une congrégation, d'une yechiva ou d'une communauté particulière. De nombreuses décisions et discours Halakhiques du Rav Elyashiv ont été enregistrés dans plusieurs livres par ses étudiants. Son « Kovetz Techouvot » en plusieurs volumes contient des réponses résultant de questions qui lui ont été posées pendant de nombreuses années. Certains de ses commentaires éthiques sur la Torah datant des années 1950 ont été rassemblés et publiés sous le titre « Divrei Aggada ».

Depuis plus de quatre-vingts ans, depuis son mariage, le programme quotidien du Rav Elyashiv comprend entre 16 et 20 heures d'étude intensive de la Torah. Bien que frappé par plusieurs maladies tout au long de son enfance et de sa vie adulte, il surmontait tous ses obstacles physiques et continuait son programme rigide d'étude, de prière et d'implication dans tous les aspects intéressant la communauté juive mondiale. Malgré son âge avancé et son emploi du temps extrêmement chargé, Rav Elyashiv se souciait énormément des familles pauvres d'Israël. Il restait actif dans la communauté et était le leader suprême de la communauté lituanienne tant en Israël qu'ailleurs. La plupart des Juifs ashkénazes le considéraient comme la principale autorité contemporaine absolue en matière de loi juive.

Rav Yossef Shalom Elyashiv quitta ce monde en 2012, à l'âge de 102 ans.

David Lasry

Birkat Mordekhaï

Répondre à l'appel de l'autre : Une leçon de Ben Adam Lahaveiro

La Torah relate l'entrée de Moché et d'Aaron dans le Ohel Moed, suivie de leur sortie où ils bénirent le peuple, alors que la Chék'hina se manifesta à toute l'assemblée (Vayikra 9,23). Rachi, dans son commentaire, apporte des éclaircissements précieux. Dès lors qu'Aaron constata que tous les sacrifices avaient été offerts et que toutes les actions rituelles avaient été accomplies, sans que la présence divine ne descende sur Israël, il ressentit un profond tourment et s'en attribua la responsabilité en déclarant : "Je sais que le Saint béni soit-Il est courroucé contre moi, et c'est de ma faute que Sa présence ne descend pas sur le peuple d'Israël". Il exprima alors à Moché son sentiment d'embarras. Rapidement, Moché se joignit à Aaron et intercédait pour obtenir la miséricorde divine, ce qui permit finalement la descente de la présence divine sur Israël.

Par ailleurs Rachi, ramène une autre explication. Durant toute la période d'inauguration durant laquelle Moché érigea le Michkan et officia quotidiennement, la présence divine ne résidait pas en ce lieu. Les enfants d'Israël, consternés, s'adressèrent à Moché, questionnant la raison pour laquelle malgré leurs efforts, la présence divine demeurerait absente et leur péché du veau d'or non expié. Moché leur répondit en rappelant l'ordre divin et la promesse de la manifestation de la gloire de l'Éternel. Il souligna également la prééminence d'Aaron, annonçant que c'est par ses actions et ses offrandes que la présence divine résidera parmi eux, confirmant ainsi le choix divin du lieu.

Cet épisode révèle une intrigue saisissante : malgré les tourments persistants des Béné Israël liés à leur faute du veau d'or, Moché ne s'engage pas immédiatement dans les desseins divins pour démontrer l'expiation de leur faute. Ce n'est que lorsqu'il perçoit la honte et l'embarras d'Aaron qu'il se sent contraint d'intervenir dans les affaires célestes. Il lui est inconcevable de laisser son frère Aaron dans un tel état de détresse. Ce comportement souligne l'importance accordée aux relations interpersonnelles (Ben Adam Lahaveiro). De même, le peuple ayant exprimé sa consternation face à l'absence de la présence divine, bien qu'il ne soit pas encore prêt à établir une connexion directe avec D., Moché sent l'impératif de tout mettre en œuvre pour éviter cette humiliation. Ainsi, il se montre une fois de plus prêt à tout, pour préserver l'honneur des Béné Israël, offrant une grande leçon en matière de relations humaines.

Yonathan Haik

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta
bat Florence Myriam Simha

La Paracha en Résumé

Montée 1 : La paracha présente l'inauguration du Michkan, après 7 jours de préparation pour Aaron, avant son investiture. Le 8ème jour qui n'était autre que le 1^{er} Nissan, Moché demanda à Aaron d'offrir ses korbanot. Il commença par un veau 'hatat, cela pour lui annoncer qu'il avait été pardonné sur « sa participation » au veau d'or. Puis, il devait offrir un bélier 'ola'. Les béné Israël devaient offrir de leur côté un bouc 'hatat, un veau et un agneau 'ola', ainsi qu'un taureau et un bélier 'chlamim'. Ils offriront également une min'ha. Après ces offrandes, Hachem apparaîtra dans Sa maison. Aaron offrit les korbanot comme Moché le lui avait appris.

Montée 2 : Aaron offrit la min'ha puis les chlamim du peuple. Puis, il bénit le peuple de la birkat cohanim pour la première fois. Moché entra dans le Saint pour enseigner à Aaron comment offrir la kétoret sur le mizbéa'h en or, puis ils sortirent et ils bénirent de nouveau le peuple en leur disant : «Que la chék'hina réside dans toutes vos actions ».

Montée 3 : Après cet épisode, un feu sortit de nulle part et consuma la ola et les graisses sur le mizbéa'h. Le peuple se réjouit et se prosterna devant tel miracle. Nadav et Avihou prirent chacun une pelle, pour y poser des braises et de la kétoret. Ils offrirent devant Hachem un feu étranger, que Hachem ne leur avait pas demandé. Un feu spirituel les brûla et ils moururent. Aaron se tut sans remettre en question la décision divine et il mérita alors qu'une halakha lui sera transmise personnellement. Moché appela ses cousins Mishaël et Eltsafan, afin de porter leurs 'frères' en dehors du camp, ce qu'ils firent. Moché dit à Aaron et à ses enfants, de ne montrer aucun signe de deuil ; le peuple pleurera. Hachem édicta à Aaron l'interdit de boire du vin en venant au Michkan, cet interdit concerne également les sages pour qui il sera interdit d'être enivré, lorsqu'ils réfléchiront et répondront à une question.

Montée 4 : Moché dit à Aaron et à ses enfants de manger les restes de la Min'ha et d'en faire des matsot. Ils mangeront aussi la poitrine et la cuisse des chlamim.

Montée 5 : Au sujet du bouc 'hatat, Moché posa deux questions, pourquoi a-t-il été brûlé ? Pourquoi n'a-t-il pas été mangé (Sifté 'hakhamim) ? Il s'emporta contre Elazar et Itamar en leur demandant pourquoi ils n'ont pas mangé le 'hatat? Aaron expliqua à Moché qu'il est onen (en attente d'enterrer ses enfants), et en tant que Cohen gadol, il avait le droit d'offrir le sacrifice, mais il n'avait pas le droit de le manger. Moché a reconnu son erreur et il fut récompensé (Targoum Yérouchalmi).

Montée 6 : La paracha nous parle de la casherout des animaux. Les animaux domestiques et sauvages seront casher s'ils ont des sabots fendus et s'ils ruminent. Pour les poissons, s'ils ont des écailles et des nageoires. La Torah liste les oiseaux interdits à la consommation. Elle mentionne ensuite les sauterelles autorisées. Celui qui touche ou qui porte un cadavre animal, sera impur en tant que 'richone'. Il devra se tremper au mikvé et sera pur à la tombée de la nuit. La Torah écrit ensuite les 8 rampants.

Montée 7 : Un ustensile en argile peut devenir impur si une impureté entre 'dans l'air' de l'ustensile. Une fois impur, il impurifie tout ce qui entre dans 'son air' (à l'intérieur). Il ne pourra jamais redevenir pur. Par ailleurs, tout ce qui est rattaché au sol ne peut s'impurifier. Tout ce qui pousse de la terre, tant qu'il est rattaché ne peut s'impurifier et une fois moissonné, il ne deviendra impur que lorsque l'un des 7 liquides l'aura mouillé. Celui qui mange ou qui porte le cadavre d'un animal sera 'richone' et impur jusqu'au soir. Hachem demande au peuple juif de se sanctifier, car Il est Lui-même saint. Nous devons l'écouter car Il nous a fait sortir d'Egypte. Hachem a exigé une démarcation entre ce qui est pur et impur, les bêtes consommables et celles qui ne le sont pas.

La Force d'une parabole

Après avoir perdu ses 2 enfants, Aharon ne s'est pas plaint et a accepté sereinement le décret divin.

Hachem va alors s'adresser à lui directement et lui donner des Mitsvot. Il lui dit qu'un Cohen ayant bu ne serait-ce qu'un réviit de vin, (~ 9cl), ne peut pénétrer dans le Michkan pour y pratiquer le service du Temple. De même, le Rav qui doit trancher une halakha ne peut être sous les effets du vin. Dès lors qu'il aurait bu cette quantité d'un Reviit, il n'est plus autorisé à fixer une halakha.

Bien qu'il soit aisé de comprendre que l'abus d'alcool puisse altérer les réactions d'un homme et la finesse de son jugement, comment comprendre

qu'une si petite quantité de vin soit déjà problématique ? Un simple petit verre peut-il déjà faire perdre à notre Cohen sa capacité à servir au Temple sereinement ? Et ce même petit verre peut-il également troubler le raisonnement halakhique de notre Rav ?!

Le Saba Mikelem répond à l'aide de paraboles.

Si une locomotive sort des rails ne serait-ce que de quelques centimètres, c'est tout le train qui risque de se renverser et c'est donc des centaines de vies qui sont mises en danger. Si par contre c'est une charrette qui sort un peu de sa route, les conséquences seront bien moins graves voire inexistantes.

De même, si un commerçant s'aperçoit qu'on l'a lésé sur la quantité de marchandise vendue : s'il manque

quelques centimètres au bout d'un rouleau de tissu, il n'en sera pas spécialement contrarié, par contre s'il manque quelques grammes à la quantité d'or qu'il vient d'acquérir, il sera d'une humeur bien différente. Ainsi, lorsqu'un sujet est hautement important, aucun risque de déviation ne peut être toléré. Cette halakha est donc pour nous révélateur de l'importance que la Torah accorde à ces sujets. La précision de la réflexion qui doit amener le Rav à trancher la halakha ainsi que la justesse du service au Temple ne permettent aucun risque d'écart. Ce qui pourrait nous paraître comme des actes relativement simples, sont en fait des gestes de la plus haute importance qui nécessitent une conscience claire et limpide.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léilouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Yehouda est homme très rusé. Un jour, il décide avec sa femme de déménager et de changer de quartier pour gagner en standing de vie. Mais comme il est intelligent, il cherche une maison où il pourra récupérer son loyer à un moment, comme la louer pendant les vacances ou bien pour des Chabat 'Hatan etc. Il finit par trouver un appartement près du Beth Hamidrach d'un Admour très apprécié par ses 'Hassidim. Il sait pertinemment qu'à chaque fête, qu'il passe d'ailleurs généralement chez sa famille, il pourra le louer à très bon prix. Mais alors que la visite prend fin et que tout semble leur convenir, même le loyer de 6 000 Shekels, le propriétaire Reouven leur stipule clairement qu'une des clauses du contrat est qu'il est interdit de sous-louer. Yehouda est un peu déboussolé mais il se reprend vite et demande à Rouven qu'il le lui autorise seulement pour les fêtes de Tichri. Reouven finit par accepter mais à la condition qu'il perçoive un tiers du bénéfice, c'est-à-dire que s'il loue le mois à 12 000 Shekels, on considérera que Yehouda gagnera 6 000 Shekels et devra donc donner 2 000 Shekels à Reouven. Yehouda est d'accord et ils signent le bail le jour-même. C'est pourquoi, à l'approche de Roch Hachana, Yehouda se met à la recherche d'un 'Hassid qui serait intéressé par un mois près de son Rebbe. Il ne tarde pas à trouver un riche Américain qui lui propose 18 000 Shekels pour passer ces jours si importants près de son Admour. Mais le jour de la signature, Yehouda écrit sur le contrat qu'il lui loue la maison pour 6 000 Shekels, la Souka (qui lui appartient) 4 000 Shekels, l'électroménager 4 000 Shekels, et enfin le mobilier 4 000 Shekels, pour un total de 18 000 Shekels. Le 'Hassid est un peu étonné mais accepte quand il voit que le total correspond. Et voilà que quelques jours après Roch Hachana, Reouven appelle Yehouda et lui déclare qu'il a été mis au courant que sa maison a été louée et attend maintenant que celui-ci tienne sa parole et lui donne le tiers de ses gains. Mais Reouven lui répond qu'il n'a pas fait de véritable bénéfice et lui envoie immédiatement une copie du contrat de location. Reouven comprend bien qu'il vient de se faire berner et le convoque donc auprès du Beth Din. Qui a raison ?

Le Choul'han Aroukh (H'M 225,3) nous enseigne que dans toutes conditions entre deux parties, on se référera à l'intention de celui qui a fait la condition au moment du contrat. Le Aroukh Hachoul'han va encore plus loin et explique qu'on ne tient donc pas compte de la simple écriture du contrat mais d'après l'intention. D'après cela, dans notre histoire, il est évident que l'intention de Reouven de permettre la sous-location était de prendre le tiers des gains de la location de la propriété avec tout ce qu'elle contient, c'est-à-dire que les objets, bien qu'appartenant à Yehouda, resteront dans l'appartement. Mais le Rav Zilberstein ajoute encore une raison pour rendre 'Hayav Yehouda. Il est évident que Reouven ne voulait pas autoriser Yehouda à sous-louer, il l'a accepté tout de même parce que celui-ci le lui a imploré. Mais il est clair que lorsqu'il demande un tiers des bénéfices, c'est en tant que propriétaire des murs, c'est pourquoi là encore, ce sont ses murs qui ont permis à Yehouda de faire un tel gain. D'ailleurs, le locataire ne peut utiliser ce mobilier que dans la maison donc le tiers des bénéfices total revient au propriétaire.

En conclusion, Yehouda se devra de donner 4 000 Shekels à Reouven car il est clair qu'à la signature du contrat, ceci était l'intention des signataires, d'autant plus que ces gains ne pouvaient se faire qu'à travers la maison de Reouven.

(Tiré du livre Véaarèv Na, Tome 4, page 465)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Moché dit à Aharon : C'est là ce qu'avait déclaré Hachem en disant : Je veux être sanctifié par ceux qui M'approchent et glorifié à la face de tout le peuple, et Aharon garda le silence » (10/3)

Rachi écrit : « Où l'a-t-il déclaré ? Dans paracha Tetsavé (29/43) : "Là, Je rencontrerai les bné Israël et il sera sanctifié par Mon honneur (bikhvodi)". Il ne faut pas lire "bikhvodi" mais "bimekhoubadai" (par ceux qui M'honorent). Moché dit à Aharon : Aharon, mon frère ! Je savais que le Michkan serait sanctifié par ceux qui aiment Hachem, et je me demandais : Serait-ce par moi ou par toi ? Je sais désormais qu'ils sont plus grands que moi et que toi. »

On pourrait se demander :

1. Plus haut, Rachi (9/23) dit que durant les 7 jours des milouïm, Moché montait chaque jour le Michkan puis le démontait, mais la Chékina n'y avait pas résidé. Les Bné Israël humiliés, disent alors à Moché : « Moché, nous nous sommes donnés tant de mal pour que la Chékina réside parmi nous et pour que nous sachions que la faute du veau d'or nous a été pardonnée. » Moché leur répond : « Mon frère Aharon est plus digne et important que moi. Avec ses korbanot et sa avoda, la Chékina viendra résider parmi vous et vous saurez que Hachem l'a choisie. »

D'un côté, de ce Rachi, il ressort que Moché considère Aharon plus grand et plus digne que lui mais d'un autre côté, de notre Rachi, il ressort que Moché se considère au même niveau qu'Aharon puisqu'il dit que Hachem choisit les plus grands pour Se sanctifier : « et je me demandais : Serait-ce par moi ou par toi ? »

2. Pourquoi Moché dit-il "soit moi soit toi" ?! Mais voilà qu'il y a eu Nadav et Avihou qui sont niftar donc deux personnes et non une seule donc si Hachem pensait Se sanctifier par deux Tsadikim, pourquoi Moché dit-il "et je me demandais : Serait-ce par moi ou par toi ?" (commentateurs).

3. A priori, apparaît une contradiction dans les mots de Rachi concernant ce qu'a dit Moché à Aharon « et je me demandais : Serait-ce par moi ou par toi ? Je sais désormais qu'ils sont plus grands que moi et que toi ». Si Moché commence par dire "Serait-ce par moi ou par toi ?", c'est donc que Moché ou Aharon aurait suffi et puisque c'est Nadav et Avihou qui sont niftar c'est donc que Moché tout seul ou Aharon tout seul équivaut à Nadav et Avihou ensemble, mais la fin des paroles de Moché sous-entend que Nadav et Avihou ensemble sont plus grands que Moché et Aharon ensemble !

On pourrait proposer d'expliquer Rachi ainsi :

Le doute de Moché est le suivant : d'un côté, Moché considère Aharon plus grand que lui, c'est pour cela qu'il déclara au Bné Israël que c'est la Avoda d'Aharon qui est plus grande et plus digne que lui et qui amènera la Chékina donc cela devrait être Aharon qui devrait être pris pour sanctifier le nom de Hachem, mais d'un autre côté, il n'est pas logique que lors de l'inauguration du Michkan qui a pour but d'amener la Chékina soit pris celui qui a la grandeur de pouvoir amener la Chékina. À quoi servirait le Michkan sans la Chékina ? Or, Moché a dit lui-même que c'est Aharon de par sa grandeur qui a le pouvoir d'amener la Chékina donc c'est

justement parce que Moché considère Aharon plus grand que lui qu'il a un doute, que peut être c'est lui Moché qui sera pris car Aharon est trop utile car ce n'est que lui qui a la grandeur d'amener la Chékina.

Et lorsque Moché voit que c'est finalement Nadav et Avihou alors il déclara à Aharon que Nadav et Avihou sont plus grands qu'eux puisque ce sont eux que Hachem a choisis. Cependant, il est vrai que si Hachem avait choisi Moché ou Aharon, il n'aurait pris qu'un, soit Moché soit Aharon, car il y a deux dimensions dans la grandeur : il y a la grandeur en soi et il y a le fait d'être dans la génération précédente qui donne automatiquement une supériorité, un amora ne peut pas contredire un tana, donc Moché dit que si Hachem a choisi de les prendre eux, c'est qu'ils ont en soi une grandeur supérieure à la nôtre bien que si Hachem avait choisi de nous prendre, Il n'en aurait pris qu'un vu notre grandeur due au fait que nous sommes dans la génération précédente.

Ainsi, Rachi nous apprend trois grands principes :

1. Toujours considérer l'autre plus grand que soi-même comme Moché qui a toujours considéré Aharon plus grand que lui.

2. Le fait d'être utile pour le Am Israël est une sorte de protection, comme Moché qui pensait que peut-être ce sera lui car Aharon ne peut pas être pris car il est utile pour amener la Chékina.

3. Le fait d'appartenir à la génération précédente confère automatiquement une grandeur, juste par le fait d'appartenir à la génération précédente. Ainsi, pour toutes ces raisons, il faut se rendre compte de la grandeur de nos parents et grands-parents car dans tous les cas, il y a au moins une double raison à leur grandeur. Premièrement, du fait qu'il faille considérer l'autre plus grand que soi-même et deuxièmement, du fait qu'ils appartiennent à la génération précédente. Finalement, Rachi explique que lorsqu'Aharon a pénétré le Michkan le 1^{er} Nissan, jour de l'inauguration, après avoir approché tous les korbanot et la avoda, la Chékina n'est toujours pas descendue alors Aharon en souffrit et dit : Je sais que Hachem est en colère contre moi et à cause de moi, la Chékina ne descend pas en Israël. Il dit alors à Moché : Moché, mon frère, voilà que je suis rentré et j'ai honte. Immédiatement, Moché est rentré avec lui et ensemble, ils ont imploré Hachem, et la Chékina est descendue résider en Israël. Il en ressort que Moché considère Aharon plus digne que lui pour faire descendre la Chékina et Aharon considère qu'il n'est pas digne pour faire descendre la Chékina et appelle Moché qui lui semble plus digne pour faire descendre la Chékina. C'est dans cette configuration où chacun pense que l'autre est plus digne que la Chékina descend, et le message est clair, la Chékina vient résider quand les frères sont ensemble et que chacun pense que l'autre est plus honorable que lui-même.

« ...Et tout homme est plus grand que toi à tes yeux, s'il est intelligent ou riche, tu dois l'honorer et s'il est pauvre et toi riche ou plus intelligent que lui, pense dans ton cœur que tu as plus de torts que lui et lui possède plus de mérites que toi, que s'il faute c'est par ignorance alors que toi c'est en connaissance de cause... » (Iguéret haRamban)

Mordekhai Zerbib

Règle du jeu :

Dans ce jeu, des questions correspondent aux lettres de l'alphabet. La première réponse commence par un A, la deuxième par un B, etc. Les participants doivent trouver le mot exact en français. Le point est attribué à celui qui donne la bonne réponse en premier. Il y a des devinettes pour tous les âges. Le mot surligné dans la devinette indique ce qu'il faut chercher.

A C'est le **roi des oiseaux**, mais il n'est pas Cachère.
l'Aigle

B Un ustensile en argile ne peut être purifié que de **cette manière**.
Le Brisser

C Il rumine, il a une bosse mais il n'est pas Cachère.
Chameau

D **Ainsi** est appelé un animal élevé par l'homme pour son bénéfice ou son plaisir.
Domestique

E Un poisson pour qu'il soit Cachère doit **en** avoir ainsi que des nageoires.
Ecailles

F Un des signes de Cacheroute d'un animal est que son sabot soit **ainsi**.
Fendu

G Il est parfaitement Cachère, cet animal au long cou.
La Girafe

H Oiseau qui hulule la nuit.
Hibou

J Un *Cohen* n'a pas le droit de pratiquer le service dans **cet état** même si son intention est de rajouter de la joie dans son service.
Ivrise

K Ce terme désigne en général ce qu'on fait le vendredi soir, il est aussi employé aussi pour désigner le début du mois.
Kiddouch Ha'hodech

L Il rumine et a de grandes oreilles mais n'a pas de sabots fendus.
Lapin

M **Cet insecte** a cinq cents pieds de chaque côté !
Mille-pattes

N C'est le premier de **ce mois** qu'a été inauguré le *Michkan*.
Nissan

O Vingt espèces de **cette catégorie** sont explicitement citées comme n'étant pas Cachères.
Oiseaux

P Il met en avant ses sabots fendus pour faire croire qu'il est Cachère alors qu'il ne rumine pas.
Le Porc

Q Un animal qui a deux pattes s'appelle un bipède, et un qui en a quatre s'appelle **ainsi**.
Quadrupède

R Ce signe de Cacheroute désigne la régurgitation de la nourriture de l'estomac vers la bouche.
Ruminer

S Les seuls insectes volants dont certaines espèces sont Cachères.
Sauterelles

T **Ce rongeur** très malvoyant qui creuse sous la terre désigne au sens figuré un espion.
La Taupes

V Le service sacerdotal d'Aharon a commencé par l'offrande de **cet animal**, indiquant que cette faute lui a été pardonnée.
Veau/Veau d'or



Chemini (309)

וַיִּקְרְבוּ כָּל הַעֲדָה וַיִּצְמְדוּ לִפְנֵי ה' (ט. ה)

« **Toute l'assemblée s'approcha et se tint devant Hachem** » (9,5)

Le **Ari zal** avait l'habitude de dire qu'avant d'accepter sur nous la souveraineté de Hachem, on doit tout d'abord accepter sur nous la Mitsva: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. On trouve une allusion à cela dans le verset : D'abord « **Toute l'assemblée** » unifiée, et c'est seulement ensuite qu'elle « **S'approcha et se tint devant Hachem** ». Afin d'arruiver à accomplir cette Mitsva d'aimer son prochain comme soi-même, le **Ari zal** a institué un court passage à lire avant même de commencer notre prière du matin. On y trouve : « Je prends sur moi de recevoir la Mitsva positive d'aimer mon prochain comme moi-même, et je vais aimer tout un chacun du peuple d'Israël comme moi-même, et je prends sur moi de venir prier devant le Maître de tout, Hachem. »

וַיִּקְרְבוּ לִפְנֵי ה' אֵשׁ זָרָה (י. א)

« **Ils apportèrent devant Hachem un feu étranger** » (10,1)

Nadav et Avihou apportèrent du feu en offrande. En effet, le feu symbolise la rigueur, et ces deux Tsadikim étaient tellement grands qu'ils pensèrent pouvoir se dispenser de toute Bonté Divine. Et que même si on les jugeait avec la plus stricte rigueur, ils allaient être méritants, tellement ils étaient persuadés de n'avoir aucune faute ni aucune faille. D'ailleurs, en réalité, ils avaient raison. Ils étaient tellement irréprochables qu'ils pouvaient sortir méritants même si on les jugeait avec la plus stricte sévérité. Cependant, leur faute était que malgré tout, ils ne devaient pas avoir autant confiance en eux. Même s'il est totalement méritant, un homme doit néanmoins se considérer comme étant quelque peu manquant et ayant besoin de la Bonté Divine pour subsister. Cette si grande confiance en soi qu'ils avaient contenait une fine part d'orgueil, et cela était leur faute.

Rabbi Eliyahou Dessler - Mikhtav méEliyahou

אֵת הַתְּחִיָּה אֲשֶׁר תֹּאכְלוּ מִכָּל הַבְּהֵמָה אֲשֶׁר עַל הָאָרֶץ (יא. יב)

« **Voici les créatures que vous pouvez manger parmi tous les animaux sur la terre** » (11,2)

Hachem interdit aux juifs certains animaux en raison de leur statut particulier. Alors qu'Israël est destiné à vivre au monde futur, les nations ne le mériteront pas, ainsi tout leur est permis ici-bas. Les nations n'étant pas destinées à vivre au monde futur, les aliments non cachère ne leur ont pas été

interdits. Par contre, les juifs ont une âme taillée à partir d'un endroit précieux sous le Trône de Gloire. Ils sont destinés à revivre à la résurrection et à hériter du monde futur. Hachem ordonna donc qu'ils veillent à ne pas souiller leur âme pure par des aliments impurs. Tous les aliments non cachère interdits par la Torah proviennent de l'Autre Côté (*sitra ahara*) ; un esprit impur les habite. Lorsqu'un homme consomme un aliment non cachère, il absorbe cet esprit impur qui s'incruste en son âme. Si son âme souillée quitte ce monde sans s'être repentie, tous ces esprits impurs s'attachent à elle. Au monde futur, elle sera donc ballottée d'un endroit à l'autre comme un objet répugnant dont personne ne veut. L'esprit impur est attaché définitivement à l'âme sans qu'elle ne puisse s'en défaire. **Aux Délices de la Torah**

דַּבְּרוּ אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר זֹאת הַתְּחִיָּה אֲשֶׁר תֹּאכְלוּ מִכָּל הַבְּהֵמָה
אֲשֶׁר עַל הָאָרֶץ (יא. ב)

« **Parlez aux enfants d'Israël, en disant : Voici les bêtes que vous pouvez manger parmi tous les animaux de la terre.** » (11,2)

A partir des mots : « **Voici les bêtes** », nous apprenons que Hachem a pris chacune des espèces animales et qu'Il a montré à Moché ce qui est permis et ce qui est interdit à la consommation. Pourquoi était-il nécessaire de les montrer, plutôt qu'une simple énonciation du nom des animaux cacher? Nos Sages enseignent qu'Adam n'avait pas le droit de manger de la viande. Ce n'est qu'à l'époque de Noah, après le déluge, qu'elle est devenue permise à l'homme. Pourquoi cela? Hachem souhaite que l'homme libère les étincelles de sainteté qui sont emprisonnées dans la viande d'un animal. Adam avait la capacité de libérer ces étincelles uniquement en nommant les animaux, et c'est pourquoi il n'avait pas besoin de les manger. Cependant, après sa faute, le niveau spirituel d'Adam a chuté, entraînant qu'il n'avait plus la possibilité de libérer les étincelles contenues dans la matière. Noah qui était un « **Ich Tsadik** », ne pouvait libérer les étincelles qu'en mangeant les animaux. C'est pourquoi Hachem a alors rendu permise la viande pour Noah, ainsi que pour toutes les générations suivantes. Si Hachem avait énoncé à Moché les noms des animaux, cela aurait certainement opéré la réparation totale de ces animaux, en libérant toutes les étincelles de sainteté qui étaient contenues en eux. Par conséquent, puisqu'il n'y aurait alors plus d'étincelles chez les animaux, leur consommation

en aurait été de nouveau interdite. Pour éviter cela, D. a montré à Moché les animaux, au lieu de les énumérer.

Aux Délices de la Torah

וְאֵת הַחֲזִיר כִּי מִפְּרָסִים פְּרָסָה הוּא וְשֵׁסֶע שֵׁסֶע פְּרָסָה וְהוּא גְּרָה לֹא יִגָּר (י"א. 1)

« Et le porc (est impur), car il a les sabots fendus mais ne rumine pas » (11,7)

Parfois l'homme sent de grandes difficultés dans le Service Divin, comme si on le repousse et qu'on le rejette d'En-Haut. Une telle personne doit s'entêter et entrer de force dans la sainteté et ne doit pas se décourager des difficultés en pensant qu'Hachem ne veut pas de lui. On peut tirer cette leçon du porc. La nature de cet animal est que même si on le repousse et qu'on le chasse à maintes reprises, il ne cesse de revenir et de s'imposer. Rien n'est efficace pour le chasser. C'est pour cela d'ailleurs qu'en hébreu, il s'appelle: '*Hazir*' c'est-à-dire '*Celui qui revient*'. Et même s'il n'est pas cachère parce qu'il ne rumine pas, malgré tout son pied détient le signe de pureté (il a les sabots fendus). Car même si cet animal est impur, malgré tout, on peut apprendre une précieuse leçon de ses pattes qui ne cessent de revenir. Car dans le Service d'Hachem, il est une grande qualité de ne jamais se décourager. Et même si on chasse et qu'on repousse un homme de la sainteté, il ne doit cesser de s'obstiner et de revenir à chaque fois.

Aron Edout

וְאֵת אֵלֶּה תִּשְׁקָצוּ מִן הָעוֹף (י"א. 13)

« Ceux-là vous écarterez parmi les oiseaux » (11,13)

La Torah prend la peine d'énumérer tous les oiseaux interdits, car ils sont moins nombreux que les oiseaux permis, les autres étant interdits. En revanche, en ce qui concerne les animaux, c'est l'inverse, les espèces interdites sont plus nombreuses. En effet, les animaux proviennent de la terre, qu'il y a de plus matériel. De ce fait, elle produit surtout des espèces interdites. En revanche les oiseaux émanent surtout de l'air c'est pourquoi ils peuvent voler, qui est plus raffiné et plus pur que la terre, et c'est pourquoi, la majorité des oiseaux est autorisée.

Kli Yakar

הַמַּעֲלָה אֶתְכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם (י"א. 45)

« Qui vous ai fait monter du pays d'Egypte » (11. 45)
Selon **Rachi**, le choix du terme : "*Aalé*" (monter, litt. élever), indique que les lois de la cacherout ont été données pour élever le niveau du peuple d'Israël, l'évitant de devenir impur par le biais d'aliments. **Le Rabbi Nathan Scherman** commente que la consommation d'aliments interdits réduit l'appétit d'une personne à s'élever et à se

sanctifier, elle souille l'âme sans qu'il soit possible de s'en rendre compte et dresse une barrière qui l'empêche de percevoir D. D'ailleurs, **le Rama** (Yoré Déa 81,7) écrit que l'on doit également empêcher les enfants de consommer des aliments interdits pour éviter que leur potentiel spirituel en soit affecté et ce alors qu'ils n'ont pas encore l'obligation d'accomplir les Mitsvot!

Halakha : Lois sur Pessah

Utilisation de la plata de Chabbat durant Pessah: Il y a deux possibilités pour pouvoir utiliser la plata de Chabbat : 1) En la cachérisant, il faudra verser de l'eau bouillante depuis une bouilloire. 2) Si on ne peut pas verser de l'eau bouillante on pourra envelopper la plata avec du papier aluminium épais. Les ustensiles en verre n'ont pas besoin d'être cachérisés, même si on les a utilisés avec du Hamets à chaud, les Achekenadim devront les cachériser s'ils ont été utilisés à chaud.

Rav Ovadia Yossef zatsal

Dicton : *Je n'ai jamais eu besoin de quelque chose que je n'ai jamais eu. Car tant que je ne l'avais pas, j'étais persuadé qu'il me servirait à rien.*

Rabbi Mikhael de Zlotchov

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם רפאל בן רבקה, ברטה מסעודה בת לאה, חיים מאיר בן גבי זוירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליו, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון : נעמי פנינה בת סנדרין אסתר, לאה בת רבקה, לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'ייזל לאוני. לעילוי נשמת: אליהו בן זהרה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר, אמיל חיים בן עזו עזיזה, רחל בת מיה, ראובן בן חנינה, אליהו בן מרים, ניסים חי הוברט בן ג'ולי.



MAYAN HAIM

edition

CHEMINI

SAMEDI

27 ADAR 2 5784

6 AVRIL 2024

entrée chabbath : 20h09

de 19h07 à 20h09 selon votre communauté

sortie chabbath : 21h19

- 01** | Le renouveau d'Israël
Elie LELLOUCHE
- 02** | Lois alimentaires : un chemin de Qédousha
Yo'hanan NATANSON
- 03** | Crime et (complexité du) châtement
Israël BENZVI
- 04** | Les ustensiles de Pessa'h
Halakha Yomit

LE RENOUVEAU D'ISRAËL

Rav Elie LELLOUCHE

En préambule de son commentaire sur la Torah, au début du livre de Béréchit, Rachi rapporte un enseignement de Rabbi Yts'haq: «La Torah aurait dû débiter par le verset du chapitre 12 du livre de Chémot: "Ce mois-ci sera pour vous le premier des mois" (Chémot 12,2), qui énonce la première Mitsva ordonnée au peuple d'Israël à l'aube de la Sortie d'Égypte. Si malgré tout, Hashem jugea nécessaire d'introduire le Texte Sacré par le récit de la Création, c'est afin de "faire connaître à son peuple l'œuvre de ses mains" (Téhilim 111,6)». Par ce commentaire, Rachi, fait de l'institution du calendrier juif avec à sa tête le mois de Nissan, la pierre angulaire de la réalité d'Israël en tant que peuple dépositaire des commandements divins. "Ha'Hodech Hazé La'khem"; cette sentence qui signifie, littéralement: "Ce mois-ci sera pour vous", peut se lire également: "le renouveau sera votre apanage".

À l'instar de la lune se renouvelant tous les mois, le peuple juif, déclinant le temps selon le cycle lunaire, détient la clé du renouvellement. Cette capacité à se renouveler ne consiste pas à faire "table rase" du passé. Bien au contraire, mû par un projet éternel, le 'Am Israël ancre son existence dans le message qu'Hashem lui a délivré voilà plus de trois mille ans. C'est cet ancrage qui lui permet de surmonter les épreuves auxquelles il fut exposé et de donner sans cesse une nouvelle vie au projet divin immuable. Ainsi le Beth HaLévy fait remarquer que dans la Hagada de Pessa'h, le passage relatif aux quatre types d'enfants est précédé d'une Béra'kha adressée à Hashem. «Barou'kh HaMaqom Barou'kh ChéNatane Torah Lé'Amo Israël Barou'kh Hou-Béni soit Hashem béni soit Celui qui a donné la Torah à son peuple israël, béni soit-il». Pourquoi, demande Rav Yoché Ber de Brisk, l'auteur de la Hagada a-t-il trouvé nécessaire d'introduire l'exposé relatif aux quatre enfants par cette bénédiction portant sur la Loi Divine ? Quel message cette Béra'kha recèle-t-elle ? En réalité explique le Beth HaLévy, la Hagada veut attirer ainsi notre attention sur la vertu unique dont la Torah est dotée. Bien qu'immuable quant à ses prescriptions et invariable quant à son propos, son message arrive à trouver un écho auprès de toutes les sensibilités du peuple. Aussi peut-elle s'adresser tant à l'enfant sage qu'à l'enfant impie ou innocent sans pour autant porter atteinte à son message éternel.

De la même manière le discours de la Torah, vieux de trois mille ans, transcende les âges et les époques. C'est en puisant dans ce discours que le peuple juif trouve les forces du renouveau pour relever les défis que lui lancent le monde et

ses révolutions. Car chaque époque, forte de ses innovations et de ses bouleversements philosophiques et moraux, cherche à remettre en cause l'actualité du message divin et, par voie de conséquence, la pertinence de l'existence d'Israël. Cependant Hashem a doté son peuple de la faculté de répondre à cet enjeu, de défier la modernité sans renoncer en rien à son héritage spirituel. Rav Moché Shapira en explique le comment. Il y a deux façons d'entrevoir la notion de temps, souligne ce maître contemporain de la pensée juive. La première consiste à voir dans le temps l'idée d'un Hemeche'kh, d'un prolongement répondant à une succession de moments qui s'entremêlent. En hébreu cependant, le temps est rendu par le terme Zéman. Ce terme est en lien avec le mot Hazmana qui désigne l'action par laquelle on destine un objet à un usage déterminé. Autrement dit, alors que dans l'acception courante, le temps consiste à faire perdurer les choses, à approcher la notion qu'il sous-tend sous l'angle de moments plus ou moins articulés les uns aux autres, pour la langue sainte il est d'abord la recherche d'un objectif à atteindre. Il ne s'agit plus de se poser en rapport avec ce qui fut mais d'aller à la rencontre de ce qui sera.

C'est cette approche, diamétralement opposée à la conception que le monde se fait de la notion du temps, qui permet au peuple juif de porter en lui cette capacité à se renouveler. La Torah demande à chacun d'entre nous de voir la vie sous l'angle du projet futur et non de l'appréhender comme un processus nous plaçant uniquement face aux défis du présent. C'est cette perception du temps pensé comme un objectif à atteindre qui nous permet d'échapper au sentiment d'érosion qu'il donne lorsqu'il est vécu comme une suite de moments que nous traversons. C'est pourquoi la fixation du mois juif n'obéit pas purement et simplement aux règles astronomiques du renouvellement de la lune. L'expression "Ha'Hodech HaZé La'khem" pose le pouvoir discrétionnaire conféré par Hashem aux Sages d'Israël de fixer le début des mois juifs. En effet, bien que parfaitement au fait du moment précis du renouvellement de la lune, les 'Ha'khamim gardent, malgré tout, toute latitude pour décider du jour où sera annoncé le nouveau mois. Ils deviennent pour reprendre l'expression de Avraham Heschel les bâtisseurs du temps ou plus précisément ceux qui lui confèrent une mission transcendante. Car en leur abandonnant cette prérogative, Le Maître du monde ne concède pas, seulement, à son peuple une modalité pratique, il lui assure, bien au-delà, la promesse du renouveau d'Israël.

« Ceci est la bête que vous pourrez manger... »

Wayiqra 11,2

La Casherout, dans le sens habituel d'observance des lois alimentaires est une notion et une pratique admises sans grande discussion par beaucoup de Juifs, et souvent par simple habitude, bien qu'elle soit en réalité difficile à expliquer. Elle fait partie des pratiques qui sont régulièrement critiquées par ceux qui nous haïssent, notamment à cause de l'abattage rituel, mais aussi, d'une manière plus précise, du fait du « séparatisme » qu'elle implique, puisqu'il est interdit à un Juif de manger à la table d'un goy. C'est indéniable.

On peut dire avec Rashi (au sujet de la vache rousse – Bamidbar 19,2) que la Casherout, en dépit des moqueries des nations, « est un décret émanant de [HaShem] que tu n'as pas le droit de critiquer. »

Toute prétention de dire le fin mot de la mitsva étant écartée, cela ne signifie pas qu'il faille renoncer à toute explication...

Le 'Hatam Sofer, cité par le Rav Issakhar Rubin, demande pourquoi la Torah commence par l'énumération des animaux permis à la consommation, et ensuite seulement celle (non exhaustive) de ceux qui sont prohibés. N'aurait-il pas mieux valu commencer par ce qui est interdit, et réclame donc plus d'attention ? La réponse du Maître de Bratislava apporte un éclairage sur le sens profond des lois alimentaires. La Torah nous enseigne ici un principe fondamental. L'autorisation de consommer la chair d'êtres vivants ne va pas de soi. C'est un 'Hiddoush, une innovation. A priori, nous n'aurions dû manger aucun être vivant, si la Torah ne nous avait pas explicitement permis de le faire, en décrivant leurs signes de Casherout. C'est pourquoi les animaux permis se présentent dans le Texte saint avant ceux qui sont interdits.

C'est également pourquoi la Guemara enseigne que, selon une opinion, « l'ignorant ne peut pas manger de viande ! » (Pessa'him 49b)

Le Sforno (1470-1550) propose une explication détaillée du sens des ordonnances divines concernant l'alimentation. Il évoque d'abord les circonstances de Matane Torah, l'élévation sublime et la chute spectaculaire qui s'ensuivit.

« Les enfants d'Israël "se dépouillèrent de leur ornement" (Shemot 33,6) » Il s'agit des couronnes qu'ils avaient reçues pour avoir dit « Na'asseh veNishmah » au Har Sinaï (Shabbat 88a). Ces ornements, poursuit le Maître de Bologne, « les avaient rendus dignes que la Shék'hina régnât parmi eux sans aucun intermédiaire. » Mais par la suite, HaQadosh Baroukh Hou a répugné à faire résider Sa Présence parmi eux, comme il est écrit : « Je ne monterai pas en ton sein. » (Shemot 33,3)

Moshé est alors intervenu, et par sa prière, il a obtenu une sorte d'amendement à la décision divine, « par lequel la Shék'hina résiderait parmi les Bnéi Israël par le moyen du Mishkan, de ses ustensiles, de ceux qui y exercent le Service, et de ses Qorbanot, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu que "la Gloire de HaShem apparût à tout le peuple" (Wayiqra 9,23) et qu'un feu descendît du Ciel

(Ibid.9,24). »

En quoi ces événements et le récit qu'en fait la Torah nous éclairent-ils sur les lois de l'alimentation humaine ? Certes, au cours de l'édification du Mishkan, la générosité, l'application, l'engagement et la fidélité à l'esprit comme à la lettre des instructions divines avaient permis d'obtenir le pardon pour le peuple. Mais La Torah nous apprend ici que les mérites indéniables ainsi obtenus ne suffisaient pas.

Le Sforno poursuit : « HaShem a considéré qu'il fallait amender leur tempérament de manière qu'il fût prêt à être éclairé de la Lumière de la vie éternelle, en amendant la nourriture [...] Il a ainsi interdit les aliments qui rendent impures les caractéristiques spirituelles, morales et intellectuelles de l'homme comme Il l'a dit : "Wénitmétem bam – vous seriez impurs par eux" » (Ibid.9,43)

En d'autres termes, ce que Je vous autorise à consommer, c'est ce qui ne fera pas obstacle à la relation que vous avez avec Moi. C'est là une définition de l'impureté : Sforno rapproche temé'im (impurs) de metoumtamim (obtus).

Mais il ne suffit pas que vous vous conformiez à ces lois alimentaires. Elles sont une condition que HaShem pose à Sa Présence parmi nous, ainsi qu'à la possibilité d'accomplir l'idéal humain de la Torah.

Car dans la suite de son commentaire, le Sforno note l'aboutissement la séquence des versets : « Ne rendez pas vos âmes exécrales (Ibid.) », puis « vous ne rendez pas impures vos âmes » (Ibid.9,44) et enfin « Car Je suis HaShem qui vous fais monter du pays d'Égypte pour être pour vous Éloqim. Vous serez saints car Je suis saint. »

Cette sainteté à laquelle Je vous appelle, « vous la réaliserez en prenant garde aux interdits alimentaires, continue Sforno, selon l'affirmation de nos Maîtres : "Un homme se sanctifie un peu, et du Ciel, on le sanctifie beaucoup." (Yoma 39a) »

Le coin des curieux : au verset 11,18, la Torah cite le haqaat (percnoptère, selon la savante traduction du Rabbinat.) Il s'agit d'un petit rapace qui est également appelé Poule de Pharaon, ou vautour d'Égypte, car les Égyptiens le vénéraient... (source : Trésor de la langue française).

« Les fils d'Aaron, Nadav et Avihou, prenant chacun leur encensoir, y mirent du feu, sur lequel ils jetèrent de l'encens, et apportèrent devant Hashem un feu étranger sans qu'Il le leur eût commandé. Et un feu s'élança de devant Hashem et les dévora, et ils moururent devant Hashem. » (Wayiqra 10,1-2)

Rashi commente : « Rabi Eli'ezer a enseigné : 'Les fils de Aaron ne sont morts que pour avoir professé une halakha en présence de Moché, leur Maître.' Rabbi Yichma'el a enseigné : 'Parce qu'ils sont entrés dans le sanctuaire après avoir bu du vin.' La preuve en est qu'après leur mort, il a été fait interdiction à ceux qui restaient d'entrer dans le sanctuaire après avoir bu du vin (verset 9). Cela ressemble à un roi qui avait un habitude de la maison [qu'il fit mettre à mort sans que nul ne sût les raisons de sa disgrâce. À son successeur il donna des ordres précis sur différents sujets. On comprit alors les raisons de la défaveur du premier et de son exécution] (Wayiqra rabba 12). »

Notre stupéfaction devant la mort des deux frères et la faute qui en fut la cause, année après année lorsque revient la Parashat Shémini, reste entière. Naturellement les commentaires sont très nombreux.

Le Maharal suggère que lorsqu'un feu céleste descendit sur l'autel extérieur, il sembla que la séquence miraculeuse était terminée. Un feu semblable n'enflamma pas l'encens, les « Qétoret ». Nadav et Avihou virent ici une occasion d'accomplir une mitsva unique dans l'histoire ! Ils s'en saisirent, ajoutant leur amour de D.ieu à celui qu'Il venait de manifester pour le Klal Israël. Cette 'Avodah, ce service ne nous apparaît pas clairement comme « étranger ». Les Qétoret font partie du service quotidien du Sanctuaire, et revêtaient peut-être une importance plus grande à ce moment là, après que Hashem eut manifesté Sa Présence par le biais d'un feu céleste.

Dans une approche différente, on pourrait dire que Nadav et Avihou agirent avant que le feu ne descendit du Ciel. Ils observèrent la manière dont les Qorbanot étaient disposés sur le Mizbéa'h extérieur, sans que rien ne se produisit. Ils pensèrent que la suite logique était que l'être humain mît lui-même le feu sur l'autel.

Quoi qu'il en soit, il faut expliquer ce que fut leur faute.

Rashi semble en effet résoudre le problème en en créant un autre !

Si le véritable péché des fils d'Aaron est d'avoir manqué du respect dû au Sanctuaire en y entrant en état d'ébriété, pourquoi la Torah n'en dit-elle rien, et ne parle-t-elle que d'un « feu étranger » ?

En réalité, la réponse de Rashi offre une solution à de nombreuses questions soulevées par cet épisode tragique.

L'Avodat Hashem exige un esprit clair. Les deux frères n'auraient jamais dû se mêler de quelque Avodah que ce soit sous l'influence du vin. Le feu qu'ils amenèrent n'était pas « étranger » au sens de l'appartenance à une autre culture, mais plutôt « au-delà » des limites d'un comportement adapté à la sainteté des circonstances. Et bien qu'extérieurement, leur conduite n'apparût pas comme inappropriée, leurs actes étaient étrangers à la véritable essence de l'Avodat Hashem. Ignorer cette dimension essentielle du Service réduisit leur action à un exercice profane, à quelque chose « que Hashem n'avait pas ordonné ! » Leur mort par le feu correspondait, mida kénégued mida, à leur faute.

On peut aussi expliquer ce « feu étranger – Esh zarah » d'une manière plus proche du sens simple de cette expression. Rabbi Eli'ezer admet que Nadav et Avihou n'auraient pas dû amener un feu sans instructions précises de Hashem. Ce feu n'avait pas sa place dans le Mishqan, et lui était donc bien « étranger ».

On reste cependant étonné par le caractère instantané de la justice divine, habituellement bien plus lente, laissant patiemment toute latitude à l'homme pour la Teshouva, un des piliers de fondation de la Création divine !

Rashi explique donc cette hâte inaccoutumée de deux manières : d'abord, les frères ont agi avec précipitation, en tranchant la Halakha, sans prendre conseil ni de leur père, ni de leur oncle, et la mirent en application sans attendre. Mesure pour mesure, à nouveau, la sanction les frappa sans aucun délai.

D'autre part, s'ils sont entrés dans le Mishqan ivres de vin, il y avait là une profanation de la Qédousha du Mishqan, qui ne peut tolérer autre chose que la plus grande concentration et disponibilité du corps et de l'esprit, consacrés au Service divin. Et c'est parce que leur conduite était entièrement incompatible avec la Sainteté du Sanctuaire que la

sentence divine ne put souffrir aucun délai.

Tout irait bien, n'était ce que Rashi enseigne par ailleurs dans la Parashat Mishpatim : « Ils virent le Éloqim d'Israël : Ils ont regardé, ils ont contemplé, se rendant ainsi passibles de la peine de mort. Toutefois, le Saint béni soit-Il n'a pas voulu troubler la joie de la Torah, et Il a attendu, en ce qui concerne Nadav et Avihou, jusqu'au jour de l'inauguration du tabernacle. » (Rashi sur Shemot 24,10)

S'il en est ainsi, quel besoin avons-nous des explications de notre Parasha ? Nadav et Avihou n'étaient-ils pas condamnés depuis Matane Torah ?

Il faut essayer ici d'approcher le fonctionnement complexe des rouages de la Justice divine. Si un homme survit à l'étincelle de « colère » divine au moment où elle est prête à se manifester contre lui, il « gagne du temps ». La sentence sera probablement exécutée, mais plus tard, à l'occasion d'une nouvelle transgression passible de mort, D. nous en préserve. Nadav et Avihou avaient obtenu au Sinaï une sorte de sursis, jusqu'à ce qu'ils commettent une nouvelle transgression.

Est-ce que cela signifie qu'ils n'ont subi aucune peine pour leur première faute, et n'auraient été sanctionnés que pour la seconde ? Non, répond le Maharal, les deux fautes sont liées. Ils n'auraient pas agi d'une manière inappropriée dans le Mishkan s'ils n'avaient déjà fauté d'une manière semblable au Sinaï. Le Zohar haQadosh explique c'est le même orgueil qui les a menés aux deux transgressions.

Nous n'en avons pas fini ! Dans la Parashat Eiqev on apprend de la bouche de Moshé : « Aaron aussi avait gravement irrité Hashem, qui voulait l'anéantir : j'intercédai pour Aaron aussi en ce temps-là. » (Devarim 9,20)

Rashi, après avoir établi qu'ici, « anéantir » signifie faire mourir ses enfants ajoute : « Ma prière a été efficace pour obtenir un demi-pardon : Deux [de ses fils] sont morts et deux sont restés en vie. »

La mort de Nadav et Avihou n'aurait rien à voir avec tout ce qu'on vient d'expliquer à grand-peine : c'est la participation de leur père à la faute du veau qui en est la cause !

Mais à nouveau, il n'en va pas ainsi.

En règle générale, Hashem ne punit pas les enfants pour les fautes de leurs pères. 'Hazal nous enseignent cependant que si les enfants poursuivent dans la même voie mauvaise, la faute du père pèsera également sur eux ! Et bien que ce ne soit pas Son habitude, il arrive que Hashem sanctionne un grand Tsaddiq à travers ses enfants. Néanmoins, si Nadav et Avihou n'avaient pas eux-mêmes commis ces fautes, au Sinaï comme à l'inauguration du Mishkan, la faute d'Aaron n'aurait pas eu de portée en ce qui les concerne.

Il reste à faire la lumière sur un autre commentaire de Rashi, qui paraphrase la réaction de Moshé à la mort de ses neveux : « Aaron, mon frère ! Je savais que la maison serait sanctifiée par ceux qu'aime l'Omniprésent, et je me demandais : "Sera-ce par moi ou par toi ?" Je sais désormais qu'ils sont plus grands que moi et que toi » (Torat kohanim).

Et voilà le problème à nouveau ouvert : n'y avait-il pas de raison de faire mourir ces hommes, estimés supérieurs à Moshé et Aaron eux-mêmes ?

Il est bien sûr évident que Hashem n'aurait certainement pas fait mourir ces grands hommes sans un motif indiscutable !

Hashem savait que Nadav et Avihou, par leur faute, joueraient un rôle magnifique pour sanctifier le Nom divin. Et cette connaissance, dans cette dynamique de la Création divine qui échappe à l'intelligence humaine, n'a pas d'influence sur le libre arbitre de l'homme, qui reste, en toute circonstance, responsable de ses choix !

Adapté d'un Ma'amar de Né'hama Stampler sur le Gour Arieh du Maharal de Prague (Torah.org).

Pendant les huit jours de Pessa'h, on ne doit pas utiliser les ustensiles dont on s'est servi durant le reste de l'année, et particulièrement les ustensiles dans lesquels on a cuisiné, qui ont contenu des aliments chauds, et dont les parois ont « absorbé » le goût de ces aliments.

C'est pourquoi, de même que nous séparons la vaisselle de viande et celle de lait durant toute l'année, nous devons également séparer la vaisselle de toute l'année de celle de Pessa'h.

Les lois de la cachérisation des ustensiles pour Pessa'h sont complexes aussi bien du point de vue halakhique, que du point de vue technique.

Notre grand Maître le Rav Ovadia Yossef z.t.s.l a clarifié pour nous – à travers ses cours et ses nombreux ouvrages – les lois relatives à la cachérisation des ustensiles de Pessa'h.

Dans nos générations comblées par l'abondance divine, la plupart des gens possèdent des ustensiles spécifiques pour la période de Pessa'h.

Par conséquent, ils n'ont absolument pas d'utilité à « cachériser » des ustensiles spécifiques pour la fête de Pessa'h, à l'exception des plans de travail de la cuisine, la cuisinière ou d'autres objets utiles, qu'il est nécessaire de cachériser.

Nous allons d'abord expliquer brièvement la définition de la cachérisation, et ensuite nous expliquerons quelques règles les plus fréquentes et les plus nécessaires.

« Kébol'o, Ka'h Polto »

Le procédé de cachérisation de tout ustensile fait de métal, de verre, de céramique ou de plastique dépend de son mode d'utilisation, car nous avons un grand principe selon lequel : un ustensile « rejette comme il absorbe » (Kébol'o, Ka'h Polto).

Par conséquent, un ustensile dans lequel on a fait cuire du 'Hamets au moyen d'un liquide - comme une marmite ou une casserole placée sur un feu - doit être cachérisé par Hagala, c'est-à-dire, être immergé à l'intérieur d'un ustensile qui se trouve sur le feu, et qui est rempli d'eau bouillante.

Il faut impérativement que l'eau bouillante dans laquelle on va immerger l'ustensile à cachériser soit celle qui se trouve à l'intérieur du Kéli Richon, littéralement « le premier ustensile », c'est-à-dire une marmite qui se trouve sur le feu.

Il faut immerger l'ustensile à cachériser, exclusivement dans un ustensile contenant de l'eau bouillante et qui se trouve encore sur le feu, et non dans de l'eau qui a bouilli sur le feu et qui a été ensuite transvasée dans un autre ustensile, car ce nouvel ustensile s'appelle « Kéli Chéni » (deuxième ustensile). Or, l'eau bouillante qui se trouve dans un Kéli Chéni, n'a pas la capacité suffisante pour causer le rejet de ce qui est absorbé dans les parois de l'ustensile à cachériser.

Cachérisation de couverts

C'est pourquoi, les couteaux, cuillères et autres couverts 'Hamets, si l'on veut les utiliser pour Pessa'h, peuvent être cachérisés en les immergeant dans l'eau bouillante d'une bouilloire électrique (Koumkoum), en trempant d'abord un côté du couteau, et ensuite l'autre côté (il faut veiller à éteindre la bouilloire électrique au moment précis où on immerge les couverts mais lorsque l'eau est encore bouillante, par crainte d'électrocution).

Si les manches des couteaux sont faits de bois, il est impossible de les cachériser par Hagala.

Bien entendu, avant la Hagala, il faut veiller à nettoyer correctement l'ustensile de toute trace de saleté ou de rouille. Il faut s'efforcer de ne pas utiliser un ustensile qui a servi avec du 'Hamets durant 24 heures avant de le cachériser par Hagala.

Les ustensiles en bois

Les ustensiles en bois ont le même statut que les ustensiles en métal, et leur mode de cachérisation est le même que celui des ustensiles en métal.

De ce fait, si l'ustensile en bois a été introduit dans une marmite chaude contenant un plat 'Hamets sur le feu, cette ustensile devra être cachérisé par Hagala dans une marmite d'eau bouillante sur le feu comme nous l'avons expliqué.

La règle est la même au sujet des ustensiles faits en os (comme les couverts à manche d'ivoire), mais à notre époque, ce type d'ustensiles n'est pas très courant.

Les ustensiles qui nécessitent un passage à la flamme (« Liboun »)

Les broches et les grilles que l'on utilise directement avec le feu, sans la présence du moindre liquide, nécessitent une cachérisation par Liboun, c'est-à-dire, un passage à la flamme jusqu'à produire des étincelles, ce qui correspond au stade où le métal devient rouge.

Il en va de même pour un ustensile dans lequel on fait cuire un gâteau sur les feux de la gazinière, durant toute l'année.

La cachérisation de cet ustensile ne peut se faire que par Liboun, c'est-à-dire qu'il doit être chauffé au rouge (avec un chalumeau par exemple) jusqu'à produire des étincelles.

Mais généralement, ces ustensiles ne sont pas assez résistants pour supporter ce genre de traitement, et c'est pourquoi il faut acheter des ustensiles à gâteaux spécialement pour Pessa'h.

En revanche, une marmite dans laquelle on a cuit du 'Hamets avec un liquide, cette marmite est tout à fait cachérisable par immersion dans de l'eau bouillante (Hagala) selon les conditions citées plus haut, si l'on désire l'utiliser pour Pessa'h.

Source : Halakha yomit



Parachat Chemini – ha'Hodech
d'après l'Admour de KOÏDINOV chlita

וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה זֶה הַדְּבָר אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה תַּעֲשׂוּ וַיֵּרָא אֲלֵיכֶם כְּבוֹד יְהוָה. (ויקרא טו)

Moché dit : « cette chose qu'Hachem vous a ordonnée, faites-la : et la gloire d'Hachem vous apparaîtra ». (lévitique 9,6)

D'autre part, Le midrach Yalkout Chimoni dit : « *ce mauvais penchant, enlevez-le de votre cœur etc...* » Et de la même manière qu'Hachem est **unique** dans son monde, ainsi devrez-vous Le servir, d'une manière spéciale et **unique**, *faites-la : et la gloire d'Hachem vous apparaîtra* ».

Ce shabbat, nous lisons la parachat ha'Hodech (qui se lit le shabbat précédant le mois de Nissan). Et dans la 'Hassidout, il est dit que de cette lecture, chaque juif reçoit la force de se renouveler pour servir Hachem. Cependant, lorsqu'un juif veut avancer dans l'accomplissement de la Torah, vient le mauvais penchant, et lui chuchote à l'oreille : « *les mitzvot sont tellement nombreuses, comment pourras-tu réussir à accomplir ton devoir ?* ».

Alors le conseil pour échapper à ce piège est qu'à chaque moment qu'un juif accomplit une mitzvah, il devra penser qu'il n'existe aucune autre mitzvah à accomplir et que celle-ci est la seule qui lui incombe de faire, et de cette manière il vaincra le yetser et accèdera à la réussite spirituelle.

Voici l'explication de notre verset : « *cette chose qu'Hachem vous a ordonnée, faites-la.* » Le verset s'exprime au singulier ("cette chose"), et non au pluriel ("ces choses") pour nous enseigner que **la voie pour réussir consiste à toujours penser que la Torah ne nous demande d'accomplir qu'une seule chose** ; et c'est à ce sujet que les sages disent dans le midrach : « *ce mauvais penchant, enlevez-le de votre cœur* », c'est-à-dire le yetser hara qui affaiblit les juifs, en leur disant qu'ils ne pourront pas accomplir leur devoir. « *De la même manière qu'Hachem est unique dans son monde, ainsi devrez-vous Le servir, d'une manière spéciale et unique* » il ne devra se concentrer que sur son acte présent, comme si c'était l'**unique** et seule chose à faire, « *faites-la : et la gloire d'Hachem vous apparaîtra* » : vous réussirez à servir Hachem, et mériterez que la présence divine repose sur vous.



Abonnez-vous et recevez ce dvar torah chaque semaine par whatsapp au +972552402571 ou au 07.82.42.12.84.
 Pour soutenir les institutions du rabbi de koidinov cliquez sur:

<https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov>



CHÉMINI PARACHA HA'HODECH

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"

054 976 54 17



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

« Parle aux enfants d'Israël en disant : Celle-ci est la bête que vous mangez, parmi tout l'animal qui est sur la terre... » Vayikra (11 ; 1)

La fin de notre Paracha nous dicte des lois fondamentales concernant la cachérou, les animaux permis ou interdits, purs ou impurs. Du bétail aux volatiles, du poisson à la vermine, la Torah passe en revue toutes les catégories afin de nous prescrire ce que nous avons le droit de consommer, puis elle nous met en garde sur la gravité de manger ce qui est interdit. En imposant ces lois alimentaires strictes, Hachem veut nous séparer des goyim, qui eux peuvent consommer ce qu'ils désirent.

Le Midrach de Rabbi Tan'houma nous propose la parabole suivante : Un médecin vient visiter deux malades, à l'incurable il lui permettra de manger ce qu'il voudra, tandis qu'au second qui est en voie de guérison le médecin imposera un traitement composé d'aliments permis et interdits.

Le Juif est appelé à vivre ! Il est dans ce monde-ci pour servir Hachem et se préparer à une vie future.

Certaines firmes n'ont pas compris ce principe et cherchent par tous les moyens à copier la gastronomie des non Juifs en fabriquant des crevettes « cachérou », des steak hamburger parvé que l'on recouvre de fromage, ou des apéritifs goût bacon... et tout cela tamponné : « CACHER ».

Même si, évidemment, l'on peut voir dans les lois de cachérou un respect des règles d'hygiène, médicales ou diététiques, ces raisons ne sont, en tout état de cause, que des éléments secondaires. Le but premier des lois de la cachérou est de faire ce que Hachem ordonne afin de garder notre Néchema en « bonne santé » spirituelle et de permettre à l'esprit de réfléchir sainement.

Il est écrit (Vayikra 11 ; 43) : « Ne vous rendez point vous-mêmes abominables par toutes ces créatures rampantes ; ne vous souillez point par elles, vous en contracteriez la souillure. »

La Guémara (Yoma 39a) nous enseigne à propos de ce verset : Ne lis pas « Vénitmétémé/ וְנִטְמַתֶּם », « ne vous souillez point par elles » mais lis plutôt « Vénitamté/ וְנִטְמַתֶּם », « vous seriez obstrués par elles », car ces



JE MANGE DONC JE SUIS..... JUIF !

créatures bouchent les canaux reliant l'âme au corps de l'homme, donnant ainsi naissance à un souffle impur souillant la pensée puis les actes. Et la Guémara ajoute que celui qui se rend impur dans ce monde-ci le sera aussi dans le Monde Futur.

Nos Sages énoncent le principe suivant : « L'on est ce que l'on mange. », et de ce fait, il sera primordial de faire toujours attention à ce que l'on porte à notre bouche.

Le Rambam nous enseigne qu'une fois avalé, l'aliment fait partie intégrante de notre corps et influencera donc automatiquement notre personnalité.

Le Ari Zal précise que l'on ne se nourrit pas seulement de l'enveloppe matérielle de l'aliment, mais aussi du contenu spirituel qu'il renferme.

A partir de ce principe, nous constatons que chacun d'entre nous doit être vigilant avec lui-même et pour les siens, même dès le plus jeune âge. S'il est vrai que pour un enfant, selon la Halakha, nous pouvons nous autoriser à être plus souples, il faudra tout de même user de beaucoup de prudence afin de préserver sa Néchema.

L'enthousiasme des enfants pour les Mitsvot sera d'autant plus fort si les parents se sont montrés vigilants. (Attention ce n'est pas non plus une recette miracle !)

La nourriture est le carburant de l'homme, elle l'aide dans son service de Hachem. Manger Cachérou ce n'est pas simplement regarder les étiquettes, c'est aussi prendre conscience que ce que l'on va avaler sert à sanctifier le Nom de Hachem et à optimiser notre service. Je mange donc je suis..... Juif !

En d'autres termes, un Juif négligeant les lois de cachérou amoindrira sa capacité à comprendre le message de la Torah. Il ne s'agit pas ici d'intelligence : manger "Cachérou" ne rend pas plus intelligent, mais nous apporte plus de réceptivité, de finesse intellectuelle et affective, afin de percevoir et recevoir positivement ce que Hachem attend de nous.

Rav Mordékhaï Bismuth - mb0548418836@gmail.com

Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Cette semaine notre Paracha clôture l'édification du Sanctuaire et sa mise en fonction. Nous sommes (dans notre section) le 23 Adar de la deuxième année de la Sortie d'Egypte. Moshé Rabénou assemble le Michkan, tout seul, durant huit jours consécutifs. Ce n'est que le huitième jour, Roch Hodesh Nissan, que le feu sacré descendit du Ciel et brûla les korbanot (sacrifices, l'encens et ceux de l'autel). A partir de ce moment, le lieu devient consacré. De plus, les Cohanim sont désormais les seuls de la communauté qui auront accès au Sanctuaire pour faire son Service. La joie était extrême puisque le lieu le plus saint de la terre venait d'être inauguré. Cependant cette grande allégresse fut ternie par un évènement terrible. En effet deux fils d'Aaron de leur propre initiative, pénétrèrent dans le Saint des Saints avec des encens et un feu qu'ils ont pris de l'extérieur. Or, ils n'avaient pas été commandés par D.ieu pour ce service (de l'encens et du fait d'avoir pris un feu profane). Immédiatement le feu Divin sortit du Hé'ihal (le Saint) et brûla les deux prêtres (Vayqra 10.1). Les Sages rapportent une autre raison pour expliquer la gravité de la punition. Ils avaient pris l'initiative d'enseigner une Halakha (loi) devant leur maître Moshé Rabénou, sans lui avoir demandé au préalable sa permission (Yrouvin 63).

ENTIEREMENT POUR HACHEM

Moshé demanda alors aux deux neveux d'Aaron de rentrer dans l'enceinte sacrée, de retirer les défunts afin que l'endroit reste pur. Michael et Elétsafane prirent les corps inertes de leurs cousins (le feu avait brûlé leurs entrailles mais l'aspect extérieur restait intact). Moshé dit à Aaron que ses enfants étaient morts en sanctifiant le Nom Divin et qu'il ne fallait pas prendre le deuil en ce jour d'inauguration. Aaron garda le silence. Rachi explique que

lorsque l'attribut de justice s'abat, Bar Minan, sur les Tsadiquim, le nom de Hachem en est sanctifié.

L'explication est que le peuple voyant ces grands hommes frappés se dira : "Si déjà ces hommes pieux de la génération sont touchés par la sévérité de D.ieu, à plus forte raison nous devons avoir peur du jour du jugement".

Nécessairement le reste du peuple fera plus d'efforts dans la pratique des Mitsvot.

Pour le commun des mortels, la justice divine est difficile à appréhender. Comment comprendre que des

gens particulièrement pieux comme Nadav et Avihou, soient touchés de cette façon ? La réponse est simple, pour ceux qui me suivent depuis déjà sept années. Béni soit Hachem. C'est que notre D.ieu n'est pas **uniquement** Celui de la Miséricorde et de la bonté sur terre (ce qui est vrai d'ailleurs). Il a aussi comme attribut celui de la justice. Suite p3

100%



« Voici les animaux que vous pouvez manger » (11, 2)

Où vécut nos ancêtres? Quelle question ! Ils sortirent d'Égypte, traversèrent le désert et s'installèrent en Israël... voilà tout. Ils descendirent ensuite en Babylonie puis retournèrent en Israël... Pourquoi cela ?

Un instant, avant de répondre, questionnons encore : quelle était l'occupation de nos ancêtres ? Ils étudiaient la Torah, bien entendu. Et quoi d'autre ? Ils étaient assis, chacun sous sa vigne et sous son figuier. Pratique-ient-ils la pêche ? Très peu. Pourtant, les Philistins vivaient le long de la côte, depuis Gaza jusqu'à Ashdod ; Zévoloune habitait près de la mer et s'adonnait essentiellement au commerce. Comment faisaient-ils pour pêcher ? Avec le hameçon, le filet et des petites marmites qu'ils posaient au bord de l'eau ; au gré des vagues et des vents. Combien de sortes de poissons connaissaient-ils ? Ceux qui sont sur la côte ? De combien peut-il s'agir ? D'un nombre infiniment petit, la mer est tellement vaste. Certains poissons vivent dans les profondeurs, d'autres vivent au large des océans, d'autres encore sont spécifiques à certaines régions. Le monde à la fois tellement vaste, complexe et captivant : « Que Tes œuvres sont grandes, ô Seigneur ! »

Mais s'il en est ainsi, comment nos sages ont-ils pu établir dans la Michna (Nida 6, 9) que tout poisson ayant des écailles possède nécessairement des nageoires ? Ils ont même autorisé à consommer un poisson ayant des écailles même si ses nageoires ne sont pas apparentes (par exemple si nous n'en voyons qu'une partie). A tel point que la guémara pose la question de savoir pourquoi le texte a établi un double signe, nageoires et écailles. Le signe des écailles aurait suffi puisqu'un tel poisson a systématiquement des nageoires. Comment nos sages savaient-ils ? Peut-être trouveraient-ils dans les profondeurs de l'océan parmi les centaines de milliers d'espèces existantes un poisson qui aurait des écailles et pas de nageoires ! Comment nos sages savaient-ils, comment ont-ils pu trancher avec une telle détermination ? ! Car ainsi leur a-t-il été transmis d'homme à homme, jusqu'à Moché rabénoù qui a reçu la Torah de Dieu. Et jusqu'à aujourd'hui, alors que tous les océans ont été explorés jusqu'aux profondeurs et que des centaines de milliers d'espèces et de sous-espèces ont été découvertes, aucun poisson ne fait exception. Et il est impossible d'en trouver, car ainsi en a décidé le Créateur.

Où vécut nos ancêtres ? En Égypte, dans le désert et en Israël. Quels animaux connaissaient-ils ? Ceux qui étaient propres à leur région. De combien d'espèces s'agit-il ? Comment purent-ils fixer qu'il n'existe qu'une espèce au monde qui a les sabots fendus mais ne rumine point, le cochon ? ! Peut-être découvrirait-on une autre espèce dans l'Himalaya, dans la toundra ou dans la savane ?

Il existe trois espèces de ruminants qui n'ont pas les sabots fendus, et pas plus. Peut-être en trouveront-ils d'autres parmi les centaines de milliers d'êtres vivants ? Non, il n'en existe point d'autre. Car la Torah est d'origine céleste et plus les chercheurs découvrent de nouvelles espèces, plus ils peuvent constater que Moché est vérité et que sa Torah est vérité. Heureux sommes-nous de l'avoir méritée ! Nous l'observerons et elle nous protégera.

Le rav Moché Grilk, un leader dans le mouvement de la téchouva raconte l'histoire suivante. Dans un séminaire pour ba'alé téchouva qui se déroula à Toronto, participait un médecin sénior, qui se montrait très intéressé. Il écoutait avec soif, demandait des éclaircissements et sortait convaincu. De tout, sauf d'une chose : l'abattage rituel tel que prescrit par la Torah. Membre de la Société Protectrice des Animaux, il ne parvenait pas à comprendre pourquoi les religieux s'opposaient à l'étourdissement de l'animal par un choc électrique, afin qu'il ne sente pas la dou-

leur. Même lorsqu'il comprit que l'étourdissement portait atteinte au cerveau et que l'animal devenait par conséquent interdit à la consommation, il ne fut pas satisfait. S'il en est ainsi, que l'on interdise la ché'hita. Il affirma son opinion avec détermination durant le séminaire.

Le rav Grilk savait ce qui l'attendait durant cette conférence. Ce serait un dialogue entre lui et le médecin, tandis que les autres auditeurs observeraient le spectacle.

Le rav Grilk débuta sa conférence : « Lorsque la Torah ordonna que le couteau de la ché'hita soit totalement lisse, qu'il ne s'y trouve aucune imperfection, pas même lorsqu'on passe un ongle, cela montre qu'elle désire empêcher la souffrance de l'animal, n'est-ce pas ? »

« C'est vrai », reconnut le médecin, « mais... »

« Du mais, on discutera plus tard. La Torah invalide une ché'hita durant laquelle il y a eu une interruption. Cela montre encore qu'elle veut empêcher la souffrance de l'animal. »

« Oui », reconnut le médecin, « mais... »

« J'y arrive. La Torah ordonne également de trancher d'un geste rapide la trachée-artère, l'œsophage et l'artère du cou, et d'un coup. La pression artérielle dans le cerveau tombe alors presque à zéro. L'animal perd alors connaissance et ne sent pas la douleur. Cela montre également que la Torah ne veut pas que l'animal souffre. »

« C'est précisément le point », dit le médecin. « La trachée-artère, l'œsophage et l'artère du cou sont effectivement tranchés, mais pas l'artère reliée au dos. Elle continue à faire couler du sang vers le cerveau et la pression artérielle ne diminue pas à cause de la ché'hita. L'animal est donc parfaitement conscient et souffre ! »

Le rav Grilk attendait cette attaque. C'est là un argument connu. Il appuya ses deux mains sur la table et se pencha : « Que dirais-tu si je te donnais raison ? »

La bouche du médecin s'ouvrit avec stupeur. Il ne s'était pas attendu à cela.

« Mais... »

La joie était apparemment trop précoce.

« Cela est vrai seulement en ce qui concerne les animaux que l'on n'a pas le droit de consommer : les chevaux, les ânes, les cochons, les chameaux. Par contre, en ce qui concerne les animaux cachères : vaches, chèvres, agneaux, l'artère dorsale n'est pas reliée au polygone de Willis qui draine le sang vers le cerveau, mais elle se courbe et est reliée à l'artère du cou. Précisément afin que l'animal ne souffre pas durant la ché'hita. Lorsque l'artère est tranchée lors de la ché'hita, le sang de l'artère dorsale est également drainé vers l'extérieur, l'animal se trouve alors en état de choc et ne sent pas la douleur. »

« C'est impossible ! » Le médecin n'y croyait pas. « Pourquoi l'artère se courberait-elle ? Pourquoi serait-elle reliée à l'artère parallèle et ne continuerait-elle pas directement vers le polygone de Willis et vers le cerveau ? »

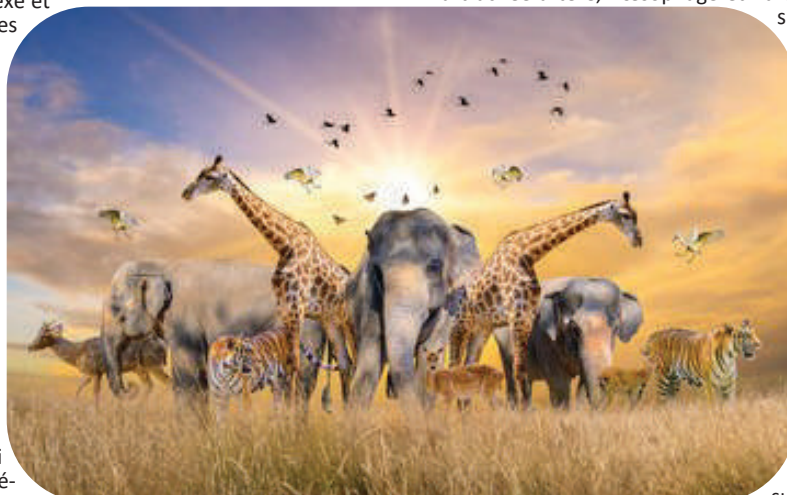
« Pourquoi ? ! Parce qu'il est dit : 'Et Sa pitié s'étend à toutes Ses créatures.' Que penses-tu, que toi seul possèdes cet attribut de miséricorde ? ! »

Le médecin se leva, outré. « Ecoutez, monsieur le rabbin ! Je m'en vais de ce pas vérifier ce qu'il en est. Si ce que vous dites est vrai, j'assisterai au prochain séminaire, revêtu d'une grande kippa, aux côtés des conférenciers. »

Des applaudissements interrompirent ces paroles émouvantes.

Le rav Grilk raconte : « Il y a quelques mois, j'ai été de nouveau appelé à un séminaire à Toronto et ce fut formidable de travailler aux côtés du médecin. Il était revêtu d'une grande kippa et pénétré d'une foi profonde ! (Tiré de l'ouvrage Ma'ayane Haémouna)

Rav Moché Bénichou



L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

La guérison complète et rapide de TOUS LES SOLDATS BLESSÉS
parmi les malades de peuple d'Israël

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël
bat simcha Joëlle Esther
bat Denise Dina Qu'Haachemleur accorde brakha ve hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim
bat Sarah Martine Maya
bat Gabry Camouna Qu'Haachemleur accorde brakha ve hatslakha

MERCI HACHEM pour tous ces Nissim et Nilat que Tu réalises chaque jour envers Ton peuple

PLACEZ ICI VOTRE DEDICACE LA SEMAINE PROCHAINE



Rire & Grandir

c'est l'histoire de...

À TEMPS OU ATTENDS?

Rire...

Un grand homme d'affaires avait un conseiller juif qu'il estimait beaucoup, ce qui provoquait évidemment la jalousie de ses collègues, qui jour après jour, suggéraient au grand patron qu'il était inconvenant d'avoir un conseiller juif.

Finalement convaincu, l'homme d'affaires exigea de son conseiller soit de se convertir soit de perdre son statut de conseiller avec tous ses privilèges.

Il prit conseil auprès de sa femme qui commença par refuser, mais après réflexion de la perte de nombreux avantages, elle accepta. Converti, notre conseiller continua à son poste, mais rongé par le remords, sa santé déclina. Au bout de quelques mois, un peu avant Pessa'h, il annonça au patron : « Je suis né Juif et je resterai toujours Juif. Faites de moi ce que bon vous semble ! »

Sachant qu'il ne pouvait plus se pas-

ser de ses conseils, il répondit : « Tu m'es indispensable, et si tu veux je t'autorise à redevenir Juif, et tant pis pour les autres! »

Heureux, il rentre à la maison tout fier pour annoncer la bonne nouvelle à sa femme qui lui répond en soupirant : « Tu n'aurais pas pu attendre après Pessah ? »

...et grandir

Rabénou Yona (Chaarei Téchouva 1.) écrit « Tarder à se repentir n'existe que

chez les ignorants, assoupis et inconscients, ne possédant ni la

connaissance ni la compréhension pour s'arracher au plus tôt à leur situation. »

Nous trouvons toujours des excuses pour retarder notre Téchouva, après les vacances, avant les fêtes, à la rentrée... mais pas tout de suite. Essayons d'attraper les opportunités qui nous sont offertes sans retarder l'échéance. Il est presque déjà trop tard....



L'organisation la clé de la réussite

N'attendez pas la dernière minute !

Téléchargez la check-list ovdhm.com Indispensable !



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

ENTIEREMENT POUR HACHEM (suite)

Or lorsqu'un homme faute, il existe deux modes de punitions. Soit dans ce monde ci, soit dans le monde à venir. Or, les Tsadiquim préfèrent largement payer leurs dettes dans ce monde plutôt que dans celui à venir. Leur calcul est simple, la vie dans ce monde dure une certaine d'année (tout au plus) tandis que le monde à venir dure pour l'éternité. Donc, pour eux, il est préférable d'arriver **propre et étincelant** dans le monde à venir après avoir expier toutes les fautes dans ce monde ci. D'après ce raisonnement on comprendra, en grande partie, le phénomène tout à fait inquiétant de la souffrance, que D.ieu nous en préserve. Le but est identique; faire que l'homme hérite du monde à venir.

Pendant la prose est facile sur ce sujet mais, **Que D.ieu nous en garde**, c'est beaucoup plus difficile de surmonter les faits, **Lo Alénu**. Aaron, le père de Nadav et Avihou, a gardé le silence. C'est-à-dire qu'il a ignoré tous ses sentiments pour ne pas ternir le jour de la consécration du Sanctuaire.

Le Rav de Ostrowowiz enseigne qu'il existe quatre niveaux dans la création. Le minéral, le végétal, le vivant et celui qui a la parole. Les deux derniers niveaux sont sensibles à toute humiliation et souffrance. Même le végétal dispose d'une certaine perception de ce qui l'entoure. Cependant le minéral n'a aucune conscience de ce qui se passe. On peut

concasser la roche ou la jeter, elle ne ressentira rien. Lorsque la Thora a dit qu'Aaron a gardé le silence, il est marqué "Vayadom", c'est-à-dire qu'il s'est fait Domem (pierre). La raison était que sa foi et confiance en Hachem était particulièrement forte. Il savait que tout événement voulu par le ciel, était pour son bien ultime.

Je finirai par une courte anecdote. Le Hafets Haïm (éminent Rav qui a vécu en Lituanie, décédé en 1933) a perdu un fils de son vivant, Rabbi Abraham. Durant les sept jours de deuil, on pouvait voir le saint Hafets Haïm se répéter à chaque moment des Chiva : "**Hachem m'a donné, Hachem m'a repris, que le Nom de D.ieu soit sanctifié**". Les gens de sa ville étaient tous impressionnés de la manière dont le Rav gérait sa douleur. Il répondit qu'il était rapporté dans un livre (Toldot Adam) que durant l'inquisition espagnole une femme de la communauté avait été arrêtée avec ses deux enfants. Lors des supplices, les bourreaux, de mémoires maudites, tuèrent les enfants devant leur mère. La mère fit alors cette prière : " Ribono Chel Olam, tu as ordonné dans ta Sainte Thora, "Tu aimeras ton D.ieu de tout ton cœur". Jusqu'à présent mon cœur était partagé entre deux amours, celui de mes enfants et le Tien. Maintenant que je ne les ai plus, je n'ai plus qu'un seul amour dans mon cœur qui appartient désormais entièrement à Toi !". A méditer...

Rav David Gold





« Hachem parla à Moché et à Aharon pour leur dire » (11,1)

En général, la Torah dit : « Hachem parla à Moché et à Aharon pour dire. Pourquoi ici écrit-elle : «pour leur dire » ? Ce verset introduit le passage des animaux cachers. Or, nos Sages disent sur Moché, que comme il sera amené à parler avec Hachem, il ne devait pas, même nourrisson, consommer du lait d'une Egyptienne. De même, comme tous les juifs seront amenés, dans les temps futurs, à parler avec Hachem, il convient déjà dans ce monde de se purifier et de ne pas introduire des aliments non cachers dans leur bouche. Cela est en allusion dans ce verset : « Hachem parla à Moché et à Aharon » envue de leur transmettre les lois de cacherout de sorte que les juifs préservent leur bouche ; « Pour leur dire » pour pouvoir leur parler dans les temps futurs. (Kedouchat Levi)

« Et la cigogne (hassida) » (11,19)

La cigogne fait partie de la liste des oiseaux expressément interdits à la consommation par la Torah. Rachi (Houlin 63a) enseigne : Pourquoi [en hébreu, la cigogne] est-elle appelée hassida? Parce qu'elle est généreuse (hessed) vis-à-vis des autres membres de son espèce et partage avec eux sa nourriture. La question se pose, si elle est tellement charitable, pourquoi fait-elle partie des oiseaux non cacher? Le Rabbi de Rizinréponds que c'est parce qu'elle ne fait preuve de bonté qu'avec les membres de son espèce mais ne viendra jamais à l'aide des autres. Pour le judaïsme, une telle 'qualité' n'a rien d'admirable. Dans son commentaire sur ce verset, Ibn Ezra fait remarquer que cet oiseau fait son apparition à des moments spécifiques de l'année. Le Rabbi de Kotsk ajoute :

Ceux qui se conduisent extérieurement avec hassidout (piété) à certains moments de l'année, aux jours redoutables ou aux fêtes, sont comme la hassida. Ce sont des personnes qui n'ont pas de bonnes qualités.

« Telle est la doctrine (Torah) relative aux quadrupèdes, aux volatiles. » (11, 46)

Dans le traité Pessa'him (49b), il est affirmé, au nom de Rabbi, qu'un ignorant n'a pas le droit de consommer de la viande, comme il est écrit : « Telle est la Torah relative aux quadrupèdes, aux volatiles. » Il en déduit que « quiconque étudie la Torah a le droit de manger la chair de ces animaux, tandis que celui n'étudiant pas n'en a pas le droit ».

Quel est donc le rapport entre un ignorant, l'étude de la Torah et la consommation de la viande ? Dans son ouvrage Vikoua'h Naïm, Rabbi Mordékhai Abdai zatsal explique que, du point de vue du Créateur, l'homme et l'animal sont équivalents, comme il est dit : « La supériorité de l'homme sur l'animal est nulle. » (Kohélet 3, 19) La parole constitue le seul avantage de l'homme sur la bête. Par conséquent, bien que D.ieu nous ait permis de sacrifier rituellement les animaux pour manger leur chair – « tu pourras manger de la viande au gré de tes désirs » (Dévarim 12, 20) –, cette prérogative semble n'être valable que dans la mesure où nous utilisons à bon escient notre supériorité sur l'animal, à savoir notre parole. Comment donc ? En étudiant la Torah. Dans le cas contraire, celui d'un ignorant, l'homme est inférieur à l'animal et rien ne l'autorise plus à consommer sa chair.



ENCORE JUSTE UN INSTANT...

Deux mendiants, l'un juif et l'autre non, cherchent à faire un bon repas. Le Juif déclare à son compagnon : « Ce soir, c'est Pessa'h chez nous : tu dois absolument te faire inviter ! Tu verras : il y aura de la nourriture en abondance. Viens avec moi ce soir devant la synagogue : nous y trouverons sûrement des familles prêtes à nous accueillir. Sitôt dit, sitôt fait. Le goy arrive dans la famille qui l'a invité et voit une table magnifiquement dressée mais aucune nourriture en vue... S'armant de patience, il ne fait aucun commentaire et attend calmement. Le chef de famille rassemble tout son monde pour commencer. Chacun reçoit un verre de vin, le chef de famille fait le kidouch et tous s'accouent pour le boire. Tous les convives sont ensuite invités à se laver les mains, et le maître de maison leur distribue à tous un peu de karpas trempé dans de l'eau salée. Notre mendiant commence à s'impatienter mais il attend encore, confiant dans les promesses que lui a faites son compagnon. A présent, tous se mettent à réciter un long texte incompréhensible, à chanter et à raconter des histoires. Finalement, le père prend un énorme cracker, le fait admirer à tout le monde et le range... Le même manège se reproduit avec une feuille de salade. Notre homme commence à se demander si son compagnon juif ne lui a pas joué un mauvais tour... Encore des chants et des litanies, puis un second verre de vin, que tous boivent en silence.

Ah ! Enfin... On se lève pour aller se laver les mains : le repas va sûrement suivre, à présent ! Le père reprend les crackers et en donne à chacun un morceau de la grandeur d'une main. Tous se précipitent sur son morceau de cracker et s'accouent pour le déguster en silence, comme si cette espèce de carton mâché était un délice... Ils sont complètement fous, ces

Juifs !... Encore une distribution de salade amer (Maror) dont chacun prend une poignée pour la tremper dans une sorte de ciment d'un rouge grisâtre, peu appétissant ! Trop c'est trop ! Furieux, notre homme se lève et s'en va, claquant la porte derrière lui. Débordant de colère, notre homme attend son compagnon pour lui dire ce qu'il pense de ses plaisanteries stupides. Ce dernier ne revient que de longues heures plus tard, la démarche lourde et pesante, comme quelqu'un qui a fort bien mangé. « Alors, lui demande le Juif, comment était-ce ? Génial, n'est-ce pas ? Hors de lui, le goy lui raconte son séder et son compagnon, en l'entendant, part d'un énorme éclat de rire. « Aie, aie, aie... ! Quel dommage ! Si tu avais attendu encore un tout petit moment, tu aurais goûté au délicieux repas ! »

(Allégorie de Rabbi Na'hman mi Breslev) La multiplication des souffrances est une des conditions de la venue de la rédemption. Le Mahal

de Prague compare cela à la graine qui ne commence à pousser qu'après sa décomposition totale dans la terre. De même, la Guéoula ne viendra qu'après la désagrégation absolue de l'ordre actuel du monde. Les signes caractéristiques des temps qui précèdent l'arrivée du Machia'h, que nos Sages nous ont transmis, ne sont pas de simples signes : ils sont indispensables à son avènement. C'est seulement lorsque tous les systèmes sécuritaires, économiques, sociaux, moraux s'effondreront, lorsque le mensonge disparaîtra, que la lumière du Machia'h surgira de ces ruines et s'épanouira. (Pirkei Marchava – Rav Ezriel Tauber) L'histoire de l'humanité ressemble à celle des étapes du soir du Sédere. Nos pères ont déjà passé beaucoup d'étapes, et nous en sommes à celle du Maror (les herbes amères), celle qui précède le Choulkhan Orekh, la grande table où nous serons tous réunis pour manger le Korban Pessa'h et chanter le Hallel. Amen



Les étiquettes de Pessa'h !

Téléchargez
imprimez, découpez & scotchez
sur tous les endroits à vendre
www.ovdhm.com



COLLECTE DE FONDS POUR PESSA'H



52€
POUR UNE FAMILLE

104€
POUR UNE FAMILLE

260€
POUR UNE FAMILLE

520€
POUR UNE FAMILLE



J'AIDE UNE FAMILLE
RECEVEZ VOTRE CERFA INSTANTANÉ!

Autour de la table de Shabbat, n°431 Chemini – Ha'hodech



**Que Hachem protège les soldats et la population juive en Erets Israël et en Gola
et fasse revenir les otages dans leurs familles réunies**

Même à l'époque des publicités d'Alexandrie...

Cette semaine nous aurons la chance de lire deux passages de la Thora. Le premier c'est la section hebdomadaire Chemini puis la Paracha "Ha'hodech". Pour les besoins du feuillet je m'attarderai sur la deuxième lecture.

D'une manière générale la lecture du Shabbat suit un cours régulier depuis "Béréchit" jusqu'à "Zot Habraha" la dernière Paracha du 5^{ème} livre. Seulement les Sages de mémoire bénie ont institué durant la période qui précède Pessah la lecture de quatre autres passages : Chéqualim, Zahor, Para et enfin Ha'hodech. Chacune de ces lectures est liée avec un événement du calendrier. "Para" lue la semaine dernière traite de la vache rousse. C'est une préparation à la fête de Pessah. A l'époque, quiconque voulait amener son agneau Pascal au Temple devait être dépourvu de toute impureté, en particulier de celle de la mort. Pour ce, il fallait brûler la vache (rousse) entièrement et avec ses cendres faire une aspersion le troisième et le septième jour. De cette manière nous étions aptes à rentrer au Miqdach (*soit dit en passant ; si mes lecteurs sont de passage en terre sainte pour Pessah à venir et ont l'irrésistible envie de monter sur le parvis du Temple ainsi que sur l'esplanade des Mosquées de Jérusalem, étant donné que nous n'avons pas de vache rousse il nous est formellement défendu de faire une visite culturelle intéressante en plein mois du Ramadan... S'il est juste qu'il existe certains endroits permis, nous ne*

connaissons pas précisément les limites. Il faudra donc s'abstenir d'y monter. Les Rabanims l'interdisent formellement. D'autre part, notre période très troublée ne nous permet pas de venir jeter de l'huile sur le feu déjà bien chaud dans nos rapports avec les peuplades du Moyen Orient. Il faudra donc s'armer de patience et attendre la venue du Mashia'h qui fera le grand lavage de printemps et nous permettra de venir en toute quiétude apporter nos sacrifices au Beth Hamiqdach reconstruit... We want Mashiah Now !

La Paracha 'Ha'hodech traite de la première Mitsva donnée au Clall Israël en Égypte : la sanctification des mois hébraïques (par la suite furent enseigné les lois concernant le sacrifice de l'agneau Pascal). Mes lecteurs le savent, les mois du calendrier hébraïque sont lunaires, le cycle lunaire dure 29 jours, un tiers et un reste. A partir du moment où l'on voyait la lune pointer pour la première fois dans le ciel, des témoins se rendaient au Sanhédrin de Jérusalem et les juges proclamaient le début du mois. De nos jours il n'existe plus le Sanhédrin, les Sages ont donc élaboré le calendrier grâce à de savants calculs arithmétiques. Donc le premier mois a été sanctifié par Moshé Rabenou : c'était le mois de Nissan. Et 15 jours plus tard nous sommes sortis d'Égypte. Le Beth Avraham (Admour de Slonim,) écrit qu'il s'agit d'une allusion à chacun d'entre nous à savoir que même lorsque **l'on se trouve dans des situations compliquées il existe TOUJOURS une possibilité de s'en sortir.** La preuve c'est que cette Mitsva « de sanctification du mois » a

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

été donné en pleine Égypte alors que nous étions plongés dans la plus grande impureté, depuis les pubs de Ramsès et les autres endroits sombres d'Alexandrie... Et pourtant, Hachem a dit à Moshé Rabénou de regarder la nouvelle lune et depuis lors, de mois en mois (et ce, depuis des millénaires) lorsque la lune apparaît le Clall Israël sanctifie le nouveau mois. C'est **une allusion au fait que Hachem donne à chacun la possibilité de renouveler son Avoda (Service) et aussi la manière de voir sa vie** (d'ailleurs le mois c'est "Hodech" qui signifie aussi "Hidouch" / la nouveauté.

Ce passage n'est pas uniquement adressé à tous les Tsadiquims de Bné Braq ou de Jérusalem mais c'est aussi une perche lancée en direction des communautés beaucoup plus "Light" / ouvertes... De plus, le premier Nissan, Moshé Rabénou a inauguré le Miqdach dans le désert. Cet évènement a eu un retentissement au-delà de la période de l'exode. Ce surplus de Quedoucha / sainteté servira à tout un chacun à sortir de ses zones d'ombres.

Et comme nous sommes à quelques encablures de la fête de Pessah (fête de la transmission) on pourra dès à présent tendre une oreille plus attentive envers nos chères petites têtes blondes... Ne pas attendre qu'ils atteignent la vingtaine pour commencer à avoir une discussion ouverte avec notre fils/fille qui a déjà pris un certain pli dans la vie... Si Hachem s'est dévoilé à Moshé Rabénou sur une terre impure, c'est pour lui enseigner le renouvellement du mois, alors à (beaucoup) plus forte raison que nous, les parents qui ont la quarantaine ou la cinquantaine, pourront se pencher sur notre petit Michael ou David âgé de 14/15 ans pour avoir de bonnes et agréables discussions sur ce qu'il traverse à l'école, avec les copains ou dans la famille. Et même si notre Mikael a déjà passé la vingtaine, notre Paracha nous apprend qu'il n'est jamais trop tard pour BIEN commencer.

Et comme mon feuillet tient à se renforcer dans la Emouna dans la communauté, je finirai par une anecdote réelle qui s'est déroulée il y a quelques temps en UKRAINE.

Comme mes lecteurs le savent certainement, la vie juive a repris ces dernières années en Ukraine grâce, en particulier, au travail prodigieux des envoyés du Rabbi de Loubavitch Zatsal. Ils ont constitué et animé des communautés dans tout le pays avec des écoles, synagogues, Miqvé etc. Ce qui mérite une grande bénédiction de notre part et de toutes les communautés juives dans le monde pour leur magnifique travail sur le terrain. Un grand "coup de chapeau" sera levé pour l'abnégation de ces familles Habad qui viennent d'Israël ou d'Amérique et qui redonnent une vitalité à ce pays.

Tout dernièrement alors que l'armée de Poutine bombardait sans pitié les villes limitrophes de la frontière avec la Russie (les soldats russes n'envoient pas des petits papiers jetés par des hélicoptères qui préviennent la population civile de l'imminence d'un bombardement afin que les populations civiles puissent fuir les lieux stratégiques, comme a toujours fait l'armée de l'État Hébreux lors des différentes opérations à Gaza... N'est-ce pas ?). Des groupes de réfugiés quittent donc ces villes en direction de la frontière occidentale de l'Ukraine (vers la Pologne et la Roumanie). Dans une de ces villes (je crois que c'est Kharkov, à l'époque elle était hors d'atteinte...) deux groupes de réfugiés de la communauté se sont retrouvés dans un lieu sûr de la ville en préparatif à leur départ. Les passeurs devaient se charger de leur transit. Normalement le premier groupe devait partir le jour même seulement le second composé de 18 personnes devait partir le lendemain. Mais les passeurs emmêlèrent les ordres... Au lieu de ne prendre que le premier groupe, ils prirent le deuxième groupe avec le premier groupe en direction de la frontière. Les 18 personnes prirent leurs bagages et baluchons et se dirigèrent vers la frontière laissant loin derrière eux la ville de Kharkov.

Les informations sont formelles : **le lundi soir l'aviation russe a bombardé Karkov et a fait exploser l'immeuble dans lequel les 18 réfugiés devaient passer leur dernière nuit avant leur départ prévu pour le lendemain. L'immeuble a été entièrement rasé !** N'est-ce pas un prodige de Hachem que **ce passeur se soit trompé** et a pris le deuxième groupe ainsi que le premier groupe... **D'après vous est-ce qu'il s'agit d'un hasard, ou bien plutôt d'un très grand miracle ?** Question à 1000 Dollars !

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut

**David Gold Soffer tél : 00972 55 677 84 47
e-mail dbgo36@gmail.com**

Une grande Brakha au Rav Mordechai Azoulay et à son épouse (Bait Végan) à l'occasion du mariage de leur fils Aharon Yossef Néro Yaïr Mazel Tov, Mazel Tov !

Une Bénédiction à Dan Portugais et à son épouse (Raanana) pour un bon Hinoukh des enfants, la Parnassa et la santé

Et toujours des Téphilots (prières) pour la protection de tout le Clall Israel et des soldats qui se trouvent sur le front dans le sud ou le nord. Qu'Hachem fasse revenir rapidement les otages dans leurs familles réunies.

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

Bnei Shimshon

Drachotes basées sur les écrits extraordinaires du Zera Shimshon
 Le Zera Shimshon, Rav Shimshon Haim ben Rav Naham Michael Nachmani,
 est né en 5467 (1706/1707) et quitta ce monde le 6 Eloul 5539 (1779).
 Il promet à tout celui qui étudiera ses livres de grandes délivrances et bénédictions



Shemini תשפ"ד • Le Zera Shimshon, l'étude qui apporte des délivrances • 125 אין

Pertles du Zera Shimshon

Le Lien Entre Yaacov, La Mila, Le Shabbat Et Le Olam Aba

Au huitième jour de l'initiation d'Aharon et de ses fils à leur rôle de Cohen, a lieu l'inauguration effective du Michkan (Tabernacle).

וַיְהִי בַיּוֹם הַשְּׁמִינִי קָרָא מֹשֶׁה לְאַהֲרֹן וּלְבָנָיו וּלְזִקְנֵי יִשְׂרָאֵל

Quand on fut au huitième jour, Moïse manda Aaron et ses fils, ainsi que les anciens d'Israël

Hazal demande pourquoi le verset n'a pas simplement dit "וַיְהִי" (ce fut le huitième jour), l'ajout du mot "בַּיּוֹם" semble superflu.

Hazal nous enseigne que nous apprenons de ce mot, que si la mila (circoncision) d'un nouveau-né tombe chabbat, nous devons tout de même réaliser la circoncision. C'est là le sens du mot "בַּיּוֹם" comme pour dire si "même si le seme jour tombe dans LE JOUR (référence à la sainteté de ce jour)", alors la brit mila devra être quand même réalisé et non repoussé

Le Zera Shimshon rapporte plusieurs questions, nous allons nous intéresser à une de ces questions.

Le Zera Shimshon demande: Pourquoi la brit n'est pas repoussé? Pourquoi la torah a décidé de faire de cette mitsva une exception au respect du shabbat?

Pour introduire la réponse, le Zera Shimshon pose une autre question: comment se fait-il que la torah ai choisi d'enseigner cette halakha (le shabbat ne repousse pas la mila) dans notre paracha. Pourquoi ne pas l'avoir enseigné dans leh léha qui évoque la mitsva de la circoncision (réalisé par Avraham)

Pour introduire sa réponse, le Zera Shimshon rappelle le verset de Jérémie qui explique que le peuple d'Israel est appelé "descendance de vérité" (Jeremie 2 24)

וְאֲנֹכִי נִטְעַתִּיךָ שׂוֹרֵק, כְּלֵה זֶרַע אֲמַת; וְאִיךָ נִהְפַכְתָּ לִּי, סוּרֵי הַגֶּפֶן נִכְרְיָהּ

Et moi, je t'avais plantée comme une vigne excellente, dont tout le plant était franc ; comment t'es-tu changée pour moi en sarments de vigne étrangère?

דברי רבינו:

ה

פְּסוּק (ויקרא יא, מה) 'כִּי אֲנִי ה' הַמַּעֲלָה אֶתְכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם, וְסַמֵּיךָ לִי (שם יב, ג-ג) 'אֲשֶׁה כִּי תִזְרִיעַ וְכוּ, וּבַיּוֹם הַשְּׁמִינִי יִמּוֹל' וְכוּ, וְדָרְשׁוּ רַז"ל (שבת קלב, א), בַּיּוֹם, אֶפְלוּ בְּשַׁבַּת. הַקְּשׁוּ הַמְּפֹרָשִׁים, לָמָּה כָּתַב כָּאֵן מִצְוַת מִילָה. 'וּבַיּוֹם' אֶפְלוּ בְּשַׁבַּת, גַּם כֵּן קֵשׁה, מִדּוּעַ כָּתַב כָּאֵן שְׂרִיטָתָא דְשַׁבַּת, וְהָיָה לוֹ לְכַתְּבוֹ לְעֵיל בְּפִרְשַׁת מִילָה.

וְיֵשׁ לְתַרְץ סְמִיכוֹת הַפְּרָשִׁיּוֹת, בְּמָה שְׂאָמַר הַכְּתוּב (ירמיה ב כא) 'וְאֲנֹכִי נִטְעַתִּיךָ שׂוֹרֵק כְּלוּ זֶרַע אֲמַת, קֵשׁה, מַהוּ זֶה הַכְּנֹוּי שֶׁל 'זֶרַע אֲמַת', זֶרַע קְדוּשׁ' אוֹ 'זֶרַע טְהוֹר' הָיָה לוֹ לֹמַר, וּמַהוּ 'זֶרַע אֲמַת'. וּמַהוּ 'כְּלוּ', וְכִי סִלְקָא דְעֵתָא שְׁלֵא יְהִיָּה אֵלָא מְקַצְתוּ.

וְיֵשׁ לֹמַר, שְׂפַתְבָּ הָעֵינָן יַעֲקֹב בְּמַצִּיעָא פְּרָק ד' (סא, ב ד"ה אַמַּר הַקְּב"ה), שְׁטַעַם אֲסוּר הַשְּׂקָצִים וְהַרְמָשִׁים הוּא, כְּדִי לְהִיּוֹת הַפֶּר וְהַבְּדֵלָה בֵּין יִשְׂרָאֵל לְעַמִּים. וְקֵשׁה, זֶה מְנָא לִיָּה שְׂהַשְּׂקָצִים וְהַרְמָשִׁים דּוֹקָא יַעֲשׂוּ הַפֶּר וְהַבְּדֵל, וְהֵלָא כָּל הַמְּצוּוֹת הֵם הַבְּדֵל בֵּינֵינוּ לְבֵינָם.

וְיֵשׁ לֹמַר, שְׂהַבְּדֵל שְׁעוֹשִׁים הַשְּׂקָצִים וְהַרְמָשִׁים הוּא עֲנִין פְּרָטִי, מַה שְׂאֵין כֵּן בְּשַׁאֲרַ הַמְּצוּוֹת.

מִשּׁוֹם דְּאֲמַרְיָן בְּפִרְק ט' דְּשַׁבַּת (פ, א), הַפּוֹלְטוֹת שְׂכַבְתָּ זֶרַע בַּיּוֹם

Ici nous évoquons "dont tout le plan était franc/vrai", en somme que le peuple d'Israel est une descendance de VERITE.

Or, nous savons que Yaacov est le symbole de la vérité ("donne la vérité à Yaacov", Miha 7,20). D'ailleurs, d'où savons-nous cela?

Le Zera Shimshon donne une magnifique explication. Il explique qu'en acceptant de céder son droit d'aînesse à Esav, Yaacov a de facto "refuser" de profiter de la matérialité offerte par ce monde-ci. En effet, toutes les bénédictions données à Essav relèvent de la matérialité. Yaacov a privilégié les bénédictions qui ont attiré au monde futur. Or, le monde futur est appelé le monde de la vérité...

De plus que nous savons que le shabbat est un échantillon du Olam aba (Olam haémet). Shabbat, nous vivons une expérience inspirée (à sa juste valeur) au Olam Haémet. Tout le monde est capable de ressentir cette forme de «délice spirituel»

Enfin, si nous analysons le mot **אמת**

Si nous l'écrivons en "écriture pleine" (c'est à dire en épelant toutes les lettres du mot **אמת** תיו): **אלף ממ תיו** :

Le Zera Shimshon fait remarquer plusieurs choses : Nous avons **8 lettres** (relativement au 8 -ème jour de la mila), ensuite nous si nous prenons les deuxièmes lettres de la série, nous obtenons :

ימל (en référence à la mitsva de mila)

Aussi, nous savons que Yaacov est né "circoncis" car ce dernier disposait d'un niveau de perfection (shalem) tel qu'il ne pouvait vivre même quelques minutes avec une "Orla". Aussi, subsiste l'idée (relativement à Yaacov) qu'il ne faut surtout pas attendre. Donc, même si shabbat est là, il faut appliquer de façon rapide la mila.

Comme évoqué par le Zera Shimshon, **le SOD de la MILA, le SOD de YACCOV, le SOD du EMET (vérité), le SOD du SHABBAT et le SOD DU OLAM ABA ne forme qu'une seule idée, qu'une seule entité logique.**

Nous avons donc besoin de rappeler dans notre parasha cette exception (le fait de devoir faire la mila shabbat) et non dans leh léha car c'est justement l'essence de Yaacov (qui vient après avraham)

הוצאת הגליון והפצת לזכות

פרסיה בשפע

חביב עמרם

בן צדוק

להצלה ופירוש טובה

דיווג הנון והצלחה

מרדכי בן רחל

הבחן לבריאות הנון והפוש דיווג הנון מרוב אהבת תורה יראת שמים וביטח

לברכה ולהצלחה

ישעיה בן צלחה

להצלחה גדולה בטעויות והצבעה מכל פגע רח

לברכה ולהצלחה

דניאל אורי

בן רגינה מלכה להצלחה בכל הענינים והצלחת העסקאות והתורה ועושר מקרב

להצלחה מוחך

מנחות זוכפ

אליאס בן איסתר

והנחת סופיה בת אסתר

להצלחה בעסקייתם מוחך מנחות והפוש וגל שום עיבורים ומניקות

הצלחה וביטח

ברוך צבי ניסים

בן שושנה לאה להצלחה בכל הענינים והנחה ח מריעת דרך גדולה בעסקי

לדיווג הנון

שרה שרון

בת סופיה

לדיווג הנון בקיוב מוחך אטור ושמחה

לברכה ולהצלחה

רפאל דוד

בן נעמי

להצלחה וברכה בעסקי ושלח יכפישו את שמו

השלישי טמאה.

ופרש רש"י (שם ד"ה שהיא), **טמאה,**

דיום השלישי אפתי לא מסרחה שכבת זרע,

נראויה לקלט, ולהיות ולד נוצר ממנה, וקרינו

שכבת זרע הראויה להזרע, עכ"ל.

ועוד איתא התם (ע"ב), **בעי רב פפא, שכבת**

זרע של ישראל במעי נכרית מהו, ישראל

דדאיגי במצוות, חביל גופייהו, גויים דלא

דאיגי במצוות, לא. או דלמא, פיון דאכיל

שקצים ומדמים, חביל גופייהו, עד כאן.

נמצינו למדים, שישאל ונכרים הם שוים

בענין זה דחביל גופייהו, אלא שבישראל

הוא מחמת ששומרים התורה, ובאמות

מחמת אכילת השקצים.

וזהו הפרש גדול בין ישראל לאמות,

שהנכרים אם לא יאכלו שקצים, לא חביל

גופייהו, ואף אם יאכלום, אינו בנדאי שחביל

גופייהו, דהא סלקא בתיקו.

אמנם ישראל, כלם שוים, שבנדאי חביל

גופייהו מחמת התורה והמצוות, אבל אם

גם ישראל יאכלו השקצים, אף שחביל

גופייהו, לא יהיה ההבדל וההפרש, שהרי

לאמרו דחביל גופייהו מחמת השקצים.

ושפיר קאמר העיון ועקב, שאסור השקצים

והרמשים הוא כדי להיות הפך והבדלה בין

ישראל לעמים.

ומשום הכי סמך הכתוב פרשת אשה כי

תזרע לאסור השקצים. וזהו נמי הטעם

שנקראו דוקא זרע אמת. וכתב כפלו זרע

אמת, לפי שקל ההפרש בא מחמת שקל

ישראל דאיגי במצוות, דהינו מחמת התורה

שהיא אמת.

יוצא לאור ע"י זרע שמשון ע"ר 580624120 * Rav Amram Azoulay

(auteur du livre Bnei Shimshon, drachotes commentées du Zera Shimshon, contact Bneishimshon@gmail.com)

et publié à l'aide de l'organisation mondiale du Zera Shimshon

Pour recevoir le feuillet, merci d'envoyer une demande au mail: zera277@gmail.com ou en téléchargement sur le site zerashimshon.com

Contacts, Rav Israel Zylberberg 05271-66450 Rav Paskesz mbpaskesz@gmail.com 347-496-5657

ייתן להפקיד בבנק מרכנתיל (17)

סניף 635 מ.ת. 71713028 ע"ש זרע שמשון

כמו"כ ייתן לתרום בכרטיס אשראי

Pour ceux qui souhaitent dédier l'étude du feuillet pour l'élévation de l'âme d'un proche

Merci de contacter Israël: 05271-66-450

Etats-Unis: 347-496-5657

זכות הצדיק ודברי תורתו הקדושים יגן מכל צרה וצוקה, ויושפע על הלומדים ועל המסייעים בני חיי ומזוני וכל טוב סלה כהבטחתו בהקדמת ספריו

זרע שמשון

ד'תשפ"א

Pour contacter l'auteur de ce feuillet «français»: Bneishimshon@gmail.com



La Torah introduit le chapitre qui évoque les aliments permis et interdits à la consommation :

דַּבְּרוּ אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר : זֹאת הַחַיָּה אֲשֶׁר תֹּאכְלוּ מִכָּל הַבְּהֵמָה אֲשֶׁר
עַל הָאָרֶץ

"Parlez ainsi aux enfants d'Israël : voici les animaux que vous pouvez manger, entre tous les quadrupèdes qui vivent sur la terre"

Après énumération de l'ensemble des bêtes in

אַל תִּשְׁקְצוּ אֶת נַפְשֵׁיכֶם בְּכָל הַשָּׂרָץ הַשָּׂרָץ וְלֹא תִטְמְאוּ בָהֶם וְנִטְמְתֶם בָּם

"Ne vous rendez point vous-mêmes abominables par toutes ces créatures rampantes ; ne vous souillez point par elles, vous en contracteriez la souillure"

Le Or Ahaim demande plusieurs questions :

Pourquoi la torah utilise le mot "זאת" comme si la torah pointée du doigt les animaux permis à la consommation.

Enfin, en conclusion du chapitre, la torah évoque deux notions:

אַל תִּשְׁקְצוּ "Ne faites pas d'abomination"

לֹא תִטְמְאוּ בָהֶם "Ne vous rendez pas impurs"

A priori, le notion liée au fait de ne pas se rendre impur paraît superflu après l'énumération de tous les animaux impurs, par exemple, un peu plus haut:

« *Ne vous rendez point vous-mêmes abominables par toutes ces créatures rampantes; ne vous souillez point par elles, vous en contracteriez la souillure* »

Quelle est la différence entre "l'abomination" et l'impurification (à travers le fait de manger des aliments interdits)

Pour répondre à la première question, le Or Ahaim rapporte un enseignement de Rabbi Shimon Bar Yohai (rapporté dans le Zohar hakadosh). Rabbi Shimon rapporte la grandeur de la génération du désert qui a eu le mérite de recevoir les commandements liés aux aliments interdits et ceux permis. Rabbi Shimon rapporte une parabole : Ceci est comparable à un

médecin qui a en face de lui deux malades. Après analyse, le médecin diagnostique que l'un deux est relativement en bonne santé et l'autre se "dirige" dangereusement vers une situation de mort.

Pour celui qui est relativement vigoureux, le médecin précise à l'entourage "Faites attention, vous devrez lui donner CE TYPE d'aliment, faites bien attention à lui donner précisément CE TYPE D'ALIMENT ET CE TYPE D'ALIMENT ET EVITER A TOUT PRIX CET ALIMENT...". A l'inverse, celui qui est agonisant, le médecin précise à l'entourage "Donnez-lui ce que vous voulez".

En somme, Hashem nous avertit "SI VOUS SOUHAITEZ CONSERVER LA VITALITE" qu'il y a en vous, faites attention à ce que vous rentrez dans votre bouche. D'où le sens du "זאת הַחַיָּה" comme si Hashem pointe du doigt ce qui est précisément permis et ce qui est précisément à éviter.

Le Or Ahaim explique qu'il y'a en fait deux types d'interdits :

אל תִּשְׁקָצוּ est lié à une faute "volontaire" et une personne qui se rend impur volontairement rend son âme une abomination.

לא תִּטְמְאוּ בְּהֵם est relatif à une faute involontaire. Une personne qui mange par exemple un "rampant" de façon involontaire, même si c'est involontaire cela impacte l'âme de la personne et cela "bouche" son cœur, ça le rend moins sensible à la kédousha.

Le Or Ahaim à son époque s'est battu contre une partie de sa génération qui consommait "les sauterelles". Il avait donné un avis qui interdisait la consommation "des sauterelles". Le Or Ahaim rappelle que l'homme doit faire encore plus attention dans notre génération (car nous vivons mélangé avec les goyim en partageant leur terre et l'air) de montrer "un surplus de zèle et d'attention" afin de ne pas tomber dans ce péché (qui impacte même de façon involontaire l'âme d'un homme), voici les paroles du Or Ahaim

וצריך האדם להיזהר בתוספת זהירות'

וזריזות בכל דבר אשר ייכנס בגדר ספק שיקוף זה, ומה גם בזמנים אלו

שנזהם האוויר והארצות כולן יחד, ואין לך גידולי קרקע שאין בהם

ימהשיקוף, שומר נפשו ישמור את הדבר



LES PERLES DE LA PARACHA

Extraites des cours du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita



LE JOYAU DANS SON ÉCRIN

Comment des pensées ont-elles évité une intubation et débouché sur la vie ?

וְיַשְׂכַּר אֶל תַּשֵּׁת (ויקרא י, ט)

Tu ne boiras ni vin ni liqueur forte
(Vayikra 10,9)

Nous vivons parfois des sentiments contradictoires : d'un côté, nous nous sentons pleins d'énergie et de sentiments positifs, solides dans notre relation au Maître du monde, et joyeux dans la pratique de Ses Mitsvot. D'un autre côté, nous ne sommes pas toujours d'humeur dans notre quotidien...

La solution consiste à canaliser ces sentiments, à apprendre les moyens de puiser des forces et des ressources dans les jours de fête, et à les conserver pour une longue durée. Notre rôle est de nous approprier ces sentiments pour toujours, même dans la routine !

Nous avons dans notre nature, dans notre cœur, à raison de 365 jours par an, 24 heures sur 24, un sentiment qui nous emplit de satisfaction, de bonheur et de joie. En effet, notre sort est enviable : nous sommes les enfants du Maître du monde, peut-on rêver mieux ? Quel merveilleux sentiment d'être le fils choyé du Maître du monde !

Cette joie, définie par un sentiment intérieur d'élévation, est source de bonheur et d'allégresse, et surtout, nous remplit d'une immense satisfaction du mérite d'être juif, d'accomplir des Mitsvot, de parler au Maître du monde plusieurs fois par jour, de nous consacrer à Sa Torah et de suivre Ses instructions. La joie est ce sentiment qu'il nous importe de développer constamment, pour créer un véritable bonheur. Quel bonheur d'être juif !

Le Rav et auteur du *Pélé Yoets* décrit l'essence de la joie : l'homme s'imagine que le roi bien-aimé et admiré observe ses sujets et en choisit quelques-uns pour se tenir à ses côtés, pour le servir et faire sa volonté. Il a des brigades de ministres et de serviteurs, des hommes courageux et puissants, et malgré tout, il sélectionne une poignée de citoyens, qu'il élève au statut de serviteurs personnels !

Extraordinaire ! Nous, le peuple juif, avons ce mérite ! Ce monde est dirigé par un Roi, le Roi des rois. C'est le plus puissant dirigeant

au monde, le plus admiré et aimé. Tout le monde Lui adresse ses prières et Le craint. Il a des légions d'anges et de séraphins de haut rang, dénués de mauvais penchant et de toute faute, intégralement spirituels, mais Il choisit une poignée de Juifs qui vivent dans ce monde, un minuscule pourcentage des habitants de la planète, et leur demande de devenir Ses serviteurs et de respecter Sa volonté ; nous faisons partie de ce groupe d'élite !

Lorsque nous nous imprégnons de ce sentiment, nous éprouvons de la joie et du bonheur. Grâce à ce sentiment, nous nous sentons exceptionnels, joyeux et désireux de nous plier à la volonté du Créateur de l'univers chaque jour. Animés de ces sentiments, nous adressons nos prières au Maître du monde, étudions Sa Torah et nous consacrons à Ses Mitsvot, et ressentons une joie dans chacune de nos actions et de nos paroles !

Dans la Paracha de la semaine, nous prenons connaissance de la mort de Nadav et Avihou qui meurent brûlés au cours de leur service divin. Nos Sages expliquent qu'ils ont été punis pour avoir pénétré dans le sanctuaire en état d'ébriété, et de ce fait, Aharon Hacoheh et ses autres fils ont reçu l'ordre de s'en abstenir. Mais d'après une autre interprétation, ils ont été punis pour avoir offert un feu étranger. L'auteur du *Ktav Sofer*, que son mérite nous protège, nous dévoile que Nadav et Avihou avaient bu du vin, voulant se réjouir du service divin, mais la consommation de vin est un « feu étranger » de joie, car la joie authentique n'a pas besoin de vin, elle est intérieure, émanant du mérite même de servir Hachem !

Nous sommes bienheureux d'avoir hérité ce mérite, nous possédons tous une fontaine de joie en nous ! Nous avons en nous un moteur qui brûle de joie et de bonheur du mérite d'être juifs, des fils proches du Maître du monde, joyeux dans Son service et allègres dans l'accomplissement de Ses Mitsvot. Il nous suffit d'adopter cette perspective, de vivre dans un monde de pur bonheur pour chaque Mitsva accomplie, c'est ce qui nous donnera des forces et nous fera accéder à des hauteurs inégalées !



L'ÉTOFFE TISSÉE D'OR

Une nuit porteuse de vie

Cette histoire est rapportée par le Rav Beifuss chlita dans le feuillet *Mimichnata* chel Torah, par le protagoniste du récit, Rav Reich chlita :

La difficulté des personnes hospitalisées en isolement dans les hôpitaux d'Israël était connue. Les malades du Covid-19 qui étaient hospitalisés passaient des journées et des nuits éprouvantes, au cours desquelles ils luttèrent pour chaque respiration, espérant se tirer d'affaire, alors qu'à droite et à gauche, des malades étaient intubés, et même mouraient, que Dieu préserve...

L'un d'eux était le Rav Reich. Allongé dans son lit dans ce service, avec un appareil mesurant l'oxygène à ses côtés, il tentait de respirer à grand peine. Il réussit quelque peu, mais d'un instant à l'autre, sa respiration devenait de plus en plus laborieuse. À ces instants, décrit-il, il pensa aux millions de personnes qui circulaient dehors et respiraient sans difficulté, oubliant que la respiration de l'homme ne va pas de soi et que c'est un cadeau du Maître du monde !

Dans la soirée, il ressentit que la tâche de respirer devenait de plus en plus difficile, et exigeait un grand effort de sa part. Oui, cette action simple que nous réalisons plusieurs fois par minute sans y penser, exigeait de lui une véritable concentration et des forces. Il observa le lit à ses côtés, et se rappela que quelques heures plus tôt, un homme qui souffrait de la même maladie, y était allongé. Son état se détériora au point qu'on le conduisit dans l'unité des soins intensifs, sous assistance respiratoire et sommeil artificiel. Or, notre homme était déterminé à ne pas subir le même sort.

D'un autre côté, il avait du mal à respirer, chaque respiration lui coûtait beaucoup d'efforts. Il appuya sur la sonnette pour appeler à l'aide, et une infirmière lui suggéra de mettre le respirateur au maximum. « J'ai déjà appuyé sur le maximum, répond le Rav Reich, et je respire encore avec peine ! Que faire ?! »

« Voulez-vous être intubé ? » proposa l'infirmière, pour le soulager. « Oh, non, surtout pas ça ! répondit-il. S'il n'y a pas le choix, d'accord, mais a priori, passer à l'intubation... Beaucoup ont été intubés et n'ont jamais respiré ensuite ! » « Alors essayez de continuer avec l'oxygène encore un peu, » suggéra l'infirmière, et il décida de s'efforcer dans ce sens...

Pendant de longues heures de la nuit, il fit des efforts pour respirer. L'oxygène à ses côtés l'aïda, et il avait beaucoup de temps pour réfléchir... Il pensa au sens de ce texte de nos Sages : « Que tout ce qui respire loue Hachem » ; en effet, chaque respiration est une histoire, chaque prise d'oxygène est un événement. Il se remémora ce qui était advenu dans le service la veille : un Juif ne respirait plus et eut besoin d'une réanimation, qui lui sauva la vie. Le lendemain matin au réveil, il s'écria : *Modé Ani Léfanékha... Chéhe'hezarta Nichmati* avec émotion et joie, avec une ferveur intense, comme dans la prière de Néïla de Yom Kippour !

Ce Juif récita ensuite *Elokaï Néchama* en

service l'observa avec émotion. En effet, le fait de récupérer son âme chaque matin ne va pas de soi, c'est un miracle extraordinaire. Il nous incombe donc de remercier le Maître du monde, de nous réjouir du mérite de vivre !

En réfléchissant à ces idées, alors que sa vie était en suspens, il ressentit soudain une envie de danser. Lorsqu'il comprit que quelques heures plus tard, il pourrait être intubé, il ressentit soudain une grande joie et un bonheur et s'engagea à faire le récit de la délivrance de Hachem lorsqu'il serait délivré, pour remercier Hachem de Sa bonté et de Ses prodiges.

Lorsqu'il s'attarda, avec douleur, sur l'option de passer au stade de l'intubation, d'où l'issue était incertaine, il vit sa famille accompagner son cercueil et pleurer sa disparition avant l'heure. Soudain, comme un rayon de soleil qui éclaire l'obscurité, une pensée lui traversa l'esprit : toute la vie, jusqu'à présent, n'allait pas de soi, c'est un cadeau d'un Père généreux. Les respirations qu'il a faites jusque-là, la famille qu'il a eu le privilège de fonder, les amis, la communauté, ce sont tous des cadeaux de valeur, dont il a bénéficié gracieusement !

À cet instant, les sombres pensées qui lui avaient traversé l'esprit furent remplacées par une vague de joie, des pensées de bonheur et d'allégresse, du mérite de vivre, d'être né de parents juifs, d'accomplir tant de Mitsvot, d'avoir le privilège de réaliser la volonté du Créateur, de Le remercier et de Le louer ! Il eut à l'esprit des phrases extraites de la téfila, qu'il récitait depuis des dizaines d'années sans en approfondir le sens. Il saisit soudain le sens de celle-ci : « Oui, Béni soit notre D.ieu qui nous a créés en Son honneur et nous a distingués de ceux qui font erreur ! » Quel bonheur et quelle joie ! Grâce à ces pensées positives, son cœur était allègre et son esprit s'emplit de positivité. Il ressentit soudain qu'il avait une chance de se lever !!!

C'est ce qu'il fit : il se leva, puis récita les bénédictions du matin sur un ton joyeux, mit même les Téfilines et pria ! Tout ceci, grâce aux forces qu'il avait déployées !

L'après-midi, lorsque le médecin lut dans les notes de l'infirmière que M. Reich pourrait avoir besoin d'une intubation, il lui demanda des explications. « Hier, vous avez demandé une assistance respiratoire, et aujourd'hui, vous êtes déjà debout et circulez dans le service ?! »

« Oui, répondit-il sur un ton joyeux. J'ai passé un début de nuit difficile, mais par la suite, c'était extraordinaire, ma pensée a basculé. Je n'ai plus besoin d'assistance respiratoire, le Maître du monde m'a donné la vie ! »

Le Rav Reich ajouta : « Chaque père veut prodiguer du bien à ses enfants et le gâter,

mais lorsque ses enfants sont joyeux, le remercient et sont contents d'être ses fils, il est heureux de leur prodiguer des bienfaits avec largesse ! »

Pour échapper à tout malheur, il suffit d'adopter cette approche : « Aussi, avec joie, vous vous mettez en marche » : nos Sages nous enseignent que par la joie, un Juif peut échapper à tous les malheurs et épreuves. Lorsqu'un Juif est heureux, il ouvre une possibilité pour l'influx divin de se déverser, il obtient des forces et une puissance lui permettant de se hisser à des hauteurs inégalées, d'échapper à tout mal et de réussir extrêmement bien !

Chers frères, c'est le moment de faire appel à la faculté de la joie. Réfléchissons chaque jour au bonheur d'être juifs, d'être les enfants du Maître de l'univers, au fait que nous vivons, respirons, sommes en bonne santé et actifs. Plus nous intégrons la joie dans notre vie, avec un sourire aux lèvres et un éclat dans le regard, avec de la joie dans le cœur et dans l'esprit, plus nous mériterons que le Maître du monde nous ouvre Son trésor, nous sauve de tout mal et nous accorde la réussite dans toutes les domaines !



L'ÉTINCELLE DE VIE

Deux millions de dollars !

Parmi les personnages illustres qui vivaient dans la Jérusalem d'antan, figurait Rabbi Eliyahou Roth zatsal. C'était l'élève et un proche de Rabbi Chlomke de Zvill, que son mérite nous protège, il était connu pour être un Ben Aliya et un homme animé de crainte du Ciel, qui servait Hachem avec ferveur. Dans ce contexte, il est aisé de comprendre la surprise ressentie par un Avrekh auquel s'adressa Rabbi Eliyahou un jour, en lui faisant une proposition étrange :

« Dis-moi, déclara Rabbi Eliyahou, tu as certainement besoin d'une Parnassa, n'est-ce pas ? » L'Avrekh hocha la tête en signe de consentement. « J'ai une proposition pour toi, impossible à refuser. Laisse tomber aujourd'hui le Talit et les Téfilines, pendant un jour, ne mets pas les Téfilines, et en échange de cela, je te paie 50 dollars en liquide ! »

Quel était le sens de cette proposition bizarre dès le matin ? Pouvait-il s'imaginer qu'il ne mettrait pas les Téfilines un jour ? Et pourquoi Rabbi Eliyahou lui avait fait une telle proposition ?!

Mais Rabbi Eliyahou avait autre chose en tête... Il poursuivit : « Je vois que cinquante dollars ne sont pas suffisants. Je vais t'offrir cent dollars ! Lorsqu'il s'aperçut que l'Avrekh était troublé, se demandant s'il n'avait pas perdu la tête, il ajouta : « Tu sais quoi, mille dollars. Tu recevras 1000 dollars de ma part si tu ne mets pas tes Téfilines aujourd'hui, ça marche ? »

L'Avrekh était bouleversé et décida de mettre un terme net à l'histoire : « Rabbi Eliyahou ! Je ne sais pas ce que vous voulez de ma part aujourd'hui, même si vous me déposez immédiatement ici un million de dollars sur la table, voire deux millions, je vous promets que je ne renoncerai pas à mettre les Téfilines, pas même un jour ! »

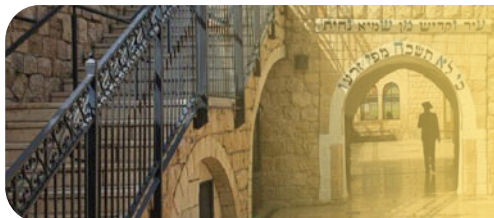
Lorsque Rabbi Eliyahou entendit ces propos, son visage s'éclaira, et il lui expliqua son intention : « Tu me promets que tu es disposé à renoncer de tout cœur à deux millions de dollars pour mettre le Talit et les Téfilines ! Dans ce cas, pourquoi, lorsque tu mets les Téfilines, je n'ai pas remarqué cette immense joie, qui serait perceptible si quelqu'un t'offrait présentement deux millions de dollars ? Où sont la joie et le bonheur qui se liraient sur ton visage si tu recevais cette somme colossale pour une action qui a pour toi plus de valeur que n'importe quelle somme d'argent ?! »

Par ces propos, Rabbi Eliyahou dévoila une idée que nous vivons tous : toute Mitsva que nous accomplissons, chaque mérite exceptionnel d'accomplir la volonté du Créateur du monde, vaut pour nous, toute la fortune du monde. Pourquoi y sommes-nous habitués ? Pourquoi ne pas nous réjouir de réaliser la volonté de notre Créateur ? Pourquoi le considérons-nous comme un élément de routine ?!

Puissions-nous insérer dans notre vie quotidienne, dans les Mitsvot que nous accomplissons régulièrement, notre prière et nos actes de bonté "ordinaires", nos heures d'étude "ordinaires", cette dimension profonde, et notre cœur s'emplira de joie pour notre mérite extraordinaire. Ainsi, cette joie nous donnera la force de nous élever de plus en plus !

Ce feuillet est extrait
des enseignements du Rav Hagoan Acher Kowalski Chlita
perles2paracha@gmail.com

Afin d'écouter son cours de *daf hayomi* ou d'autres sujets,
veuillez composer le numéro suivant
073-295-1342



Vous voulez être partenaire du Rav ?
Des centaines d'enfants réciteront le Chéma Israël grâce à vous | Des délivrances
Des initiatives pour encourager l'observance du Chabbath | Des cours à des prisonniers
Appelez dès aujourd'hui !

Pour faire des dons ou verser une somme en souvenir d'un proche (il est possible de le faire par carte bleue)



S'affliger d'un affaiblissement spirituel

« **Quand on fut au huitième jour, Moché manda Aharon et ses fils, ainsi que les anciens d'Israël.** » (Vayikra 9, 1)

Nos Maîtres affirment (Yalkout Chimoni 9) qu'il s'agissait du huitième jour de l'inauguration, jour qui reçut dix couronnes et où la Présence divine se déploya sur le tabernacle suite au service effectué par Aharon. En effet, durant les sept premiers jours de l'inauguration, Moché, vêtu de blanc, avait rempli les fonctions de Cohen gadol, tandis que le huitième jour, il les reléqua à Aharon qui, à partir de là, servit en tant que tel avec les vêtements de Cohel gadol. Dans les cieux, la joie fut alors aussi intense que lorsque le ciel et la terre furent créés.

Cependant, nous pouvons nous interroger sur l'emploi du terme vayéhi qui ouvre ce verset et qui, comme nous le savons, exprime la tristesse. Certains commentateurs expliquent qu'il se réfère à la peine éprouvée ce jour-là par Moché lorsqu'il dut transmettre les fonctions de grand prêtre à Aharon. Le Midrach (Yalkout Chimoni, 9) affirme à ce sujet : « Rabbi 'Halbo dit : durant les sept jours de la cérémonie de consécration, Moché remplissait les fonctions de Cohen gadol ; il pensait donc qu'elles lui reviendraient. Mais le septième, D.ieu lui dit : "Ce n'est pas ton rôle, mais celui d'Aharon." » Aussi, afin de souligner la peine éprouvée par Moché, le verset utilise le mot vayéhi.

Néanmoins, une difficulté subsiste : est-ce à dire que Moché aurait jalosé son frère ? Aurait-il recherché à être nommé à une fonction pour en retirer du prestige ? Il est évident que telles n'étaient pas ses motivations. S'il en est ainsi, pourquoi éprouva-t-il de la peine de devoir céder les fonctions de grand prêtre à Aharon ?

Comme l'atteste le texte, « cet homme, Moché, était fort humble, plus qu'aucun homme qui fût sur terre. » (Bamidbar 12, 3). Aussi sa tristesse ne provenait-elle certainement pas de la déception de ne pas avoir été nommé à un poste honorifique. Au contraire, comme le soulignent nos Sages, Moché dit à Aharon en présence des anciens : « Sache, mon frère, que le Saint béni soit-Il m'a ordonné de te nommer Cohen gadol. » Aharon lui répondit : « Après que tu as travaillé si dur pour l'édification du tabernacle, il aurait été juste que tu remplisses ces fonctions, plutôt que moi. » Et Moché de rétorquer : « C'est ainsi que l'Eternel l'a ordonné et sache que je suis heureux comme si j'avais moi-même été nommé Grand prêtre. De même que tu te réjouis lorsque D.ieu me choisit pour aller auprès de Paro – comme il est dit : "A ta vue, il se réjouira dans son cœur" –, je me réjouis à présent qu'Il te nomme Cohen gadol. »

Moché vouait à Aharon un profond amour et se réjouit sincèrement de l'insigne mérite d'avoir été nommé grand prêtre. Néanmoins, il éprouva une certaine tristesse de ne pas accéder lui-même à ces fonctions, car il savait que le service effectué au tabernacle permettait à l'homme de s'élever spirituellement et de progresser dans la crainte du Ciel. En effet, le spectacle du service des Léviim et du reste du peuple les observant introduit dans le cœur de l'homme des sentiments de sainteté et de pureté et amplifie sa crainte de D.ieu. C'est ce que ressentit Moché durant les sept jours de la cérémonie de consécration : il réalisa que sa propre construction spirituelle se raffermissait grâce à son service saint. Or, il était conscient que, dès l'instant où il passerait le relais à Aharon pour se plier à l'ordre divin, son ascension spirituelle ne jouirait plus de ce tremplin. D'où sa tristesse et son appréhension, mis en exergue par le mot vayéhi.

La construction du tabernacle se situe essentiellement dans le cœur de l'homme, conformément à l'interprétation du Alchikh du verset : « Ils Me construiront un sanctuaire pour que Je réside au milieu d'eux. » (Chémot 25, 8) Il n'est pas dit « en lui », mais « au milieu d'eux », laissant entendre que D.ieu résiderait dans le cœur de chaque Juif. De même que la Présence divine se déploya sur le tabernacle, ainsi elle se déploiera également en l'homme s'il se comporte comme le doit un Juif et s'attache à l'Eternel. Car le corps humain est tel un petit sanctuaire et l'homme a le devoir de construire et d'embellir son édifice spirituel par l'accomplissement de mitsvot et de bonnes actions, afin de devenir un réceptacle digne d'accueillir la Présence divine. Il va sans dire que celui qui avait le mérite de servir dans le Temple jouissait d'une élévation spirituelle qui était aussi profitable à l'édification de son propre sanctuaire intérieur.

C'est pourquoi Moché craignit que, lorsqu'il cesserait de servir au tabernacle, son ascension spirituelle n'en pâtisse, alors qu'il n'aspirait qu'à s'élever et à s'attacher toujours davantage à D.ieu. D'où la tristesse qu'il ressentit face à ce risque de perte spirituelle, et non pas par jalousie pour Aharon.

Or, celui qui désire prendre soin de son sanctuaire intérieur et s'élever en Torah et en crainte du Ciel doit être très prudent concernant les aliments interdits et vérifier scrupuleusement tout produit avant de le consommer. C'est la raison pour laquelle ce sujet suit celui de l'inauguration du tabernacle, nous enseignant ainsi que l'édification du sanctuaire enfoui dans le cœur de l'homme repose avant tout sur une méticulosité dans le domaine de la cacheroute.



	All.	Fin	R. Tam
Paris	20h10	21h19	22h10
Lyon	19h56	21h02	21h50
Marseille	19h52	20h55	21h40
Tel Aviv	18h41	19h41	20h17
Jérusalem	18h26	19h40	20h19

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Prineï David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 23 Adar II, Rabbi Yochiyahou Pinto, « Le Rif de Ein Yaacov »

Le 24 Adar II, Rabbi Yéhochooua Ména'hém Errenberg

Le 25 Adar II, Rabbi Its'hak Abou'hatséra, « Baba 'Haki »

Le 26 Adar II, Rabbi Avraham 'Haïm Barim

Le 27 Adar II, Rabbi 'Haïm Sinwany

Le 28 Adar II, Rabbi Chlomo Halévi, auteur du Ma'hatsit Hachékel

Le 29 Adar II, Rabbi Chlomo Hacoheh de Radomsk



Sanctifier son sanctuaire personnel

Je me souviens qu'une fois, alors que j'avais environ vingt-quatre ans, j'ai voyagé avec mon père Rabbi Moché Aharon Pinto – que son mérite nous protège – au Maroc, où il rencontra son fidèle ami, M. Chalom Hacoheh, de mémoire bénie.

Ce dernier honora mon père en posant sur la table toutes sortes de sucreries, ainsi qu'une belle bouteille d'arak qu'il sortit de l'armoire en disant : « Je ne l'ai pas utilisée pendant vingt ans, car je l'ai mise de côté pour la servir à quelqu'un d'important comme vous. J'aimerais donc vous en honorer à présent. »

Constatant qu'ils étaient heureux de se retrouver, je jugeai préférable de les laisser entre eux et sortis de la maison. Or, trois heures plus tard, à mon retour, je constatai que tout était encore sur la table. Je demandai à Papa pourquoi ils n'avaient encore rien mangé ni bu et il me répondit qu'ils m'avaient attendu pour faire lé' hayim.

Je ris en moi-même et m'étonnai, car Papa avait toujours eu l'habitude d'écarter de nous les boissons alcoolisées. Tout en réfléchissant, je pris la bouteille de liqueur pour les servir. Soudain, je constatai, à ma plus grande surprise, la présence de centaines de fourmis au fond de celle-ci.

Je fis aussitôt part de ma découverte à Papa et à son ami. Lorsque mon père réalisa qu'il avait évité de justesse de consommer des insectes, il se mit à sauter de joie. Leur âge avancé ne leur aurait pas permis de les repérer, aussi l'Éternel avait-il fait en sorte qu'ils veuillent m'attendre pour boire, afin de les mettre à l'abri de cette transgression.

Je tirai une grande leçon de morale de la conduite de Papa qui, si heureux d'avoir échappé à une transgression, dansa et chanta à voix haute...

Nous en déduisons notre devoir d'être extrêmement vigilants concernant les aliments que nous mangeons. Si nous nous efforçons dans ce sens, il est certain que le Saint béni soit-Il nous aidera à ne pas trébucher, car Il « ne refuse pas le bonheur à ceux qui marchent dans la droiture ». En outre, Il nous récompensera car, par le biais de la vigilance, nous nous élèverons dans les degrés spirituels et pourrons ainsi consolider notre édifice personnel et vouer à l'Éternel le sanctuaire logé dans notre cœur.

Il arrive parfois que des individus, désirant quelque chose de précis, viennent me voir, sollicitant une bénédiction. Lorsque je leur demande s'ils veillent à manger cachère, ils me donnent cette réponse illogique : « A la maison oui, mais pas en dehors. » Je reste interdit et me demande comment un homme peut vivre dans un tel mensonge : son estomac est plein de vers et d'insectes et il pense pouvoir recevoir une brakha. Comment une telle chose peut-elle être possible ? Je ne manque de leur formuler ce reproche ; ils réalisent alors combien ils font fausse route et expriment leur volonté de se repentir.

DE LA HAFTARA

« La parole de l'Éternel me fut adressée en ces termes : fils de l'homme (...) »
(Ye'hezkel chap. 36)

Lien avec la paracha : dans la haftara, est évoqué le fait qu'aux Temps futurs, le Saint béni soit-Il purifiera le peuple d'Israël avec de l'eau mêlée à de la cendre de vache rousse, ce qui est le thème central du maftir de la parachat Para – traitant du thème de la vache rousse et de la purification des personnes impures par ce procédé. La lecture de cette paracha nous prépare mentalement à l'ère messianique.

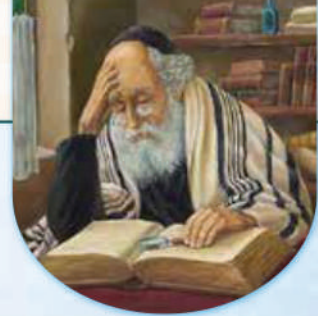
CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Mettre son doigt dans l'oreille

Celui qui est assis avec un groupe de personnes ayant commencé à médire, s'il estime que des reproches ne serviront à rien, ce sera une grande mitsva de prendre congé d'elles ou de mettre son doigt dans l'oreille si c'est possible.

Mais, s'il lui est impossible de les quitter et s'il pense qu'en mettant son doigt dans l'oreille, il ne ferait qu'entraîner leurs moqueries, il s'efforcera, à cette heure de détresse, de lutter contre son mauvais penchant pour l'honneur divin afin de ne pas trébucher dans l'interdit de la Torah d'écouter et de donner crédit à de la médiance.



Paroles de Tsaddikim

Pourquoi le médecin a-t-il tué le malade ?

« Et un feu s'élança de devant le Seigneur et les dévora et ils moururent devant le Seigneur. » (Vayikra 11, 2)

En réalité, bien avant cela, Nadav et Avihu étaient passibles de la peine de mort, comme le laisse entendre le verset : « Mais D.ieu ne laissa point sévir Son bras sur ces élus des enfants d'Israël ; et après avoir joui de la vision divine, ils mangèrent et burent. » (Chémot 24, 11) Le Or Ha'haïm explique que l'Éternel ne les extermina pas afin de ne pas atténuer la joie qui accompagna le don de la Torah. Pourtant, s'Il tint compte de cela à ce moment, pourquoi ne fit-Il pas le même calcul le jour de l'inauguration du tabernacle où la joie fut comparable à celle qui régna lors de la Création du monde ?

L'ouvrage Chaaré Armon nous propose une magnifique allégorie. Un roi désirait construire une ville qui donnerait entière satisfaction à tous ses habitants. Pour ce faire, il engagea un entrepreneur expert auquel il donna ce mot d'ordre. Ce dernier fit construire de larges appartements et agrémenta la ville de sources, de jardins et de vergers.

Avec le temps, la population de la ville augmenta. Le roi vint la visiter afin de vérifier que tous ses habitants étaient bien satisfaits. Ils l'accueillirent fastueusement et organisèrent un festin. Au cours de celui-ci, le roi leur posa la question qui le préoccupait. Un homme se leva alors pour faire remarquer l'absence de médecin dans la ville.

Le roi s'empressa de leur promettre de faire venir un spécialiste de la capitale. Le jour où il arriva à la ville, tous vinrent l'accueillir, y compris le roi en personne. Le médecin, étonné qu'on lui réserve un accueil si chaleureux, se dit que ces citoyens ignoraient sans doute quel était son rôle et pensaient peut-être qu'il était capable de faire des miracles, de rendre la vue aux aveugles, de ressusciter...

Au milieu du festin, le roi demanda aux habitants si tous étaient présents. Après vérification, on trouva que l'un d'entre eux manquait, car il était malade. Le roi se tourna vers le médecin et lui ordonna : « Rends-toi chez ce malade et guéris-le. C'est l'occasion de faire tes preuves. »

Le praticien obtint le patient, l'examina le patient, lui prescrivit toutes sortes de médicaments et prit congé. A peine une heure s'écoula qu'une mauvaise nouvelle se répandit : le malade était mort. Les habitants n'en revinrent pas. Était-ce donc là le spécialiste qu'ils avaient tant attendu ?

Le roi, furieux, gronda le médecin et lui dit : « D'après ce que j'avais entendu, ce malade n'était pas en danger. Pourquoi est-il mort ? »

Il répondit : « C'est moi qui l'ai tué ! » Le roi fut choqué par cette réponse et l'autre s'empressa de s'expliquer : « En vérité, d'après les lois de la nature, je ne pouvais pas guérir ce malade. Et, si j'avais fait tous les efforts pour le guérir,

cela aurait porté préjudice aux habitants de la ville, parce qu'ils se seraient totalement reposés sur moi, pensant que je suis capable de guérir tous les maux. En conséquence, ils n'auraient pas veillé à leur santé. Or, je voulais qu'ils sachent que mes capacités sont limitées et que je ne suis pas toujours en mesure de guérir. » Comprenant le bien-fondé de son raisonnement, le roi reconnut qu'il avait agi judicieusement.

De même, avant que le tabernacle ne fût construit, les enfants d'Israël faisaient très attention de ne pas fauter, car ils n'avaient pas de moyen d'obtenir l'expiation et le péché d'un homme lui coûtait donc la vie. Cependant, après sa construction, un nouveau danger apparut : ils risquaient de penser que, désormais, ils pouvaient agir à leur gré puisque, s'ils commettaient une transgression, les sacrifices les absoudraient. Il était donc nécessaire d'effacer de leur cœur cette pensée erronée.

Que fit D.ieu ? Il mit à mort Nadav et Avihu le jour de l'édification du tabernacle. Bien que leur péché fût très subtil et qu'ils eussent pour père Aharon et pour oncle Moché, rien ne put jouer en leur faveur. La punition qui leur fut infligée terrorisa les enfants d'Israël de la seule pensée de fauter. Ils se dirent que, si le châtiement divin tomba sur ces grands, combien plus risquaient eux-mêmes d'en être les cibles.



PERLES SUR LA PARACHA

Dans le judaïsme, il n'y a pas de huitième jour

« Quand on fut au huitième jour, Moché manda Aharon et ses fils, ainsi que les anciens d'Israël. » (Vayikra 9, 1)

Le huitième jour de l'inauguration était Roch 'Hodech Nissan, jour où le tabernacle fut érigé (Rachi). Pourtant, nos Sages affirment que le terme vayéhi connote la tristesse ; comment l'expliquer alors que la joie aurait dû être dominante ?

L'auteur du Imré 'Haïm de Viznitz explique qu'effectivement, vayéhi évoque la tristesse. Les enfants d'Israël sont saints ; de leur point de vue, il n'existe que sept jours. Tout au long de la semaine, l'homme se salit par les affaires profanes et les péchés. La couche de saleté s'épaissit de plus en plus, du dimanche jusqu'au vendredi. Mais, lorsque vient Chabbat, il se lave et se purifie de cette souillure spirituelle. Il ouvre une nouvelle page de sa vie et, le lendemain, ce n'est pas le huitième jour, mais le premier !

Cependant, s'il ne s'est pas purifié, le Chabbat viendra sans laisser sur lui la moindre impression. Ne s'étant pas défait de sa souillure, elle s'ajoutera à une nouvelle, tandis que le premier jour de la semaine sera en réalité le huitième, la nouvelle semaine étant la continuation de la précédente. Dans une telle situation, il y a lieu de s'attrister.

Plus éloquent encore que le silence

« Et Aharon garda le silence. » (Vayikra 10, 3)

Pourquoi la Torah emploie-t-elle le verbe vayidom plutôt que vayichtok pour exprimer le silence d'Aharon ?

Le Gaon d'Oustrovtsa zatsal explique qu'il existe quatre niveaux dans la Création : l'être humain, l'animal, le végétal et le minéral. Si l'on attaque le premier, il se défendra en retournant l'offense, généralement par le biais de la parole. Il y a donc lieu de se méfier. Si l'on attaque un animal, il ne sait pas parler, mais peut se défendre en blessant son agresseur ou en prenant la fuite. Quant au végétal, il ne peut ni parler, ni se défendre ou prendre la fuite, mais l'atteinte qu'on lui porte reste visible sur lui. Par exemple, si on coupe un arbre, tous pourront constater, à son aspect, ce qu'on lui a fait. Seul le minéral n'affiche pas le changement subi.

Tel est bien le sens du verset : « Et Aharon garda le silence (vayidom). » Ce dernier terme est à rapprocher de domèm, le règne minéral. Il était impossible de déceler le moindre changement sur Aharon ! C'est le niveau le plus élevé, qui consiste à accepter avec joie la rigueur du jugement divin en étant persuadé que ce que le Créateur fait est pour le bien.

Celui qui refuse sort perdant

« Et Moché dit à Aharon : "Approche de l'autel, offre ton expiatoire et ton holocauste." » (Vayikra 9, 7)

Car Aharon avait honte et avait peur d'avancer. Moché lui dit : « Pourquoi as-tu honte ? Tu as été élu pour cela. » (Rachi)

Rabbi 'Haïm Falagi zatsal explique cela de manière remarquable. Dans la section de Chémot (4, 14), il est relaté que, lorsque le Saint béni soit-Il ordonna à Moché d'aller délivrer les enfants d'Israël d'Égypte, il rétorqua : « Qui suis-je pour aller (...) » D.ieu lui répondit : « Je t'accompagnerai. »

Cependant, Moché continua à argumenter : « De grâce, Seigneur ! Je ne suis pas habile à parler, ni depuis hier, ni depuis avant-hier (...) car j'ai la bouche pesante et la langue embarrassée. » D.ieu lui répondit alors : « Qui a donné une bouche à l'homme (...) si ce n'est Moi, l'Éternel ? Va donc, Je seconderai ta parole. » Mais, Moché campa sur ses positions : « De grâce, Seigneur ! Donne cette mission à quelque autre ! » Cette fois, « le courroux de l'Éternel s'alluma contre Moché et Il dit : "Et bien, c'est Aharon ton frère, le Léviste, que Je désigne ! Oui, c'est lui qui parlera ! Déjà même, il s'avance à ta rencontre." » Ce que Rachi commente : « Chaque colère de D.ieu, dans la Torah, est suivie d'une sanction (...) Ici aussi, une sanction est prononcée : "Et bien ! Aharon ton frère, le Léviste", qui était destiné à être Léviste et non Cohen. Tandis que le sacerdoce, Mon intention était qu'il sorte de toi. Désormais, il n'en sera plus ainsi : lui sera prêtre et toi Léviste. »

Ici, Moché demande à Aharon de prendre les fonctions de Cohen et d'apporter les sacrifices. Mais il se heurte au refus de ce dernier. Moché lui dit de ne pas avoir honte et de ne pas refuser une fois de plus, sous peine de perdre lui aussi ce rôle. Il ajoute : « Car tu as été élu pour cela », autrement dit, l'Éternel t'a confié ces fonctions parce que j'ai moi-même refusé sa demande ; aussi, ne te conduis pas ainsi, de peur de subir la même punition...

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



Qui est le proche du Créateur ?

Le verset « Je veux être sanctifié par Mes proches (krovai) » peut être interprété comme suit. Ce dernier terme est à rapprocher du mot kravayim, signifiant « entrailles ». Celui qui sanctifie ses entrailles en évitant de se goinfrer, de s'enivrer et de se livrer aux autres plaisirs, les limitant à ce qui est nécessaire au maintien de son corps, sert son Créateur de la manière optimale. Car on ne doit pas Le servir tout en jouissant de délectations physiques, mais au contraire dans la restriction. Le cas échéant, le Saint béni soit-Il se glorifie de l'homme et dit : « Tu es Mon proche. Je Me sanctifie et Me glorifie de ton service. »

Mon père, de mémoire bénie, a toujours vécu dans la détresse. Il ne profitait de ce monde que du strict nécessaire et, lorsqu'il le quitta, il ne laissa rien derrière lui, ni argent, ni biens.

Quelque temps après le décès de Papa, ma mère – qu'elle repose en paix – fut confrontée à de grosses difficultés financières. Elle n'avait pas un centime et on la menaçait de lui couper l'eau et l'électricité. Désespérée, elle se dirigea vers le cimetière et alla pleurer sur la tombe de Papa. Elle lui dit : « Tu jouis de la tranquillité dans les mondes supérieurs, au jardin d'Eden, et étudies la Torah avec les autres justes, alors que moi, je dois endurer ici des souffrances... »

Le lendemain, un homme de Dimona se présenta à la porte de la maison et demanda à Maman : « En quoi pourrais-je vous aider ? J'ai reçu deux mois de retraite et je voudrais contribuer à payer vos dettes, car hier, j'ai rêvé de votre mari, le Tsadik, qui m'a dit que je devais vous soutenir. »

Maman lui répondit : « Mais vous avez-vous-mêmes des difficultés à subvenir aux besoins de votre foyer, comment donc voulez-vous m'aider à m'acquitter de mes dettes ? » Cependant, l'autre insista et s'enquit du montant de celles-ci. Maman finit par accepter de lui présenter la facture qu'il paya en totalité.

Le lendemain, cet homme revint et lui demanda : « Avez-vous d'autres dettes ? » Maman répondit en souriant : « Si vous le désirez, vous pouvez déjà payer pour le mois prochain... » Mais elle se reprit bien vite et demanda : « Qu'est-ce qui vous a amené ici une nouvelle fois ? »

Il lui raconta alors que, suite au don qu'il lui avait fait la veille, il avait joui d'un grand salut. Depuis environ trois ans, sa fille s'était mariée et, depuis, il était en mauvais termes avec son gendre à cause d'une somme d'argent qui avait été perdue, chacun accusant l'autre d'en être responsable. Or, la veille, de retour d'Ashdod, lorsqu'il arriva chez lui, sa femme vérifia le contenu d'une vieille valise recouverte de poussière qui se trouvait au-dessus d'une armoire quand, soudain, elle y découvrit cette fameuse somme dans son intégrité...

Inutile de préciser l'immense joie qui emplit le cœur de cet homme généreux ; il put ainsi se réconcilier avec son gendre. Convaincu que cet heureux dénouement était à créditer au mérite du iuste, il voulut renouveler son aide à sa veuve.



« Voici ce que vous pouvez manger des divers animaux aquatiques (...) » (Vayikra 11, 9)

Il est intéressant de remarquer que, dans notre section, la Torah nomme les différents animaux et volailles que nous pouvons manger, alors qu'elle ne nomme pas les poissons permis à la consommation, se contentant de dire, de manière générale : « Tout ce qui est pourvu de nageoires et d'écaillés, vous pouvez en manger. »

Pourquoi donc le Créateur n'a-t-Il pas donné de noms aux poissons ? Le Baal Hatourim pose cette question et répond : « Les poissons sont cachés des hommes, aussi n'ont-ils pas de noms. »

Expliquons cette idée plus en profondeur. Le nom exprime le rôle propre de celui qui le porte, son essence, ses propriétés personnelles. Par exemple, l'aigle (néchèr) est appelé ainsi parce qu'il perd (nochèr) ses plumes pour en avoir de nouvelles. L'hirondelle (ta'hmas), parce qu'elle a recours à la violence ('hamas) pour attraper une proie, le cormoran (chakh), car il capture (cholé) des poissons de la mer, le pélican (kaat), du fait qu'il a l'habitude de vomir (léhaki) ce qu'il mange – peut-être doit-on apprendre de lui à ne pas paniquer lorsqu'il nous arrive de vomir, comme les femmes enceintes – et le percnoptère (ra'ham) parce qu'il a pitié (méra'hem) de ses enfants. Et ainsi de suite pour les autres animaux.

Ceci nous permet de comprendre pourquoi les poissons n'ont pas été nommés. Comme l'explique le Baal Hatourim, la raison en est qu'ils sont cachés des hommes. En effet, il ne servirait à rien de leur donner un nom, puisqu'on ne pourrait pas déduire de leçons de morale de leurs propriétés particulières.



DES HOMMES DE FOI

, Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi
biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Il y a environ vingt ans, un homme participa à la célébration de la hilloula du Tsadik Rabbi 'Haïm Pinto et, à travers des pleurs déchirants, raconta à l'assemblée son histoire poignante :

Des examens médicaux récents avaient révélé qu'il était atteint d'un cancer généralisé, que D.ieu en préserve. Les médecins ne lui donnaient pas plus de six mois à vivre et lui avaient dit : « Vous n'avez plus rien à faire. Il n'y a aucun remède à votre mal. Profitez donc de la vie pendant les six mois qui vous restent. »

Les participants à la hilloula l'encouragèrent en lui disant : « Ici repose le grand médecin, Rabbi 'Haïm Pinto. Priez D.ieu que par le mérite du Tsadik vous guérissiez. »

Le malade répondit avec amertume : « Tous les grands médecins n'ont rien pu pour moi. S'il en est ainsi, que va pouvoir faire un tombeau ? »

« Alors, pourquoi êtes-vous venu ? » lui demandèrent-ils. Il répondit avec franchise : « J'ai entendu dire qu'il y avait une hilloula et un repas, alors j'ai voulu y prendre part. »

Les pèlerins insistèrent : « Si vous êtes arrivé jusqu'à cet endroit si saint, c'est un signe du Ciel que D.ieu vous a entrouvert la porte de la guérison. »

Quelques personnes l'allongèrent sur la tombe et le bénirent : « Que l'on se rencontre avec l'aide de D.ieu l'année prochaine lorsque vous serez entièrement guéri ! »

Six mois passèrent et le malade retourna chez le médecin. « Vous êtes encore vivant ? Comment est-ce possible ? s'étonna le praticien. Venez, nous allons refaire des examens. » Il lui fit un bilan général et, effectivement, ne trouva plus aucune trace de cette redoutable maladie.

Cette histoire a été racontée par le protagoniste lui-même, la nuit de la hilloula du Tsadik, Moché Aharon Pinto, le 5 Elloul 2004 (5764). Des centaines de personnes l'ont entendue. De grandes personnalités rabbiniques étaient présentes, comme Rabbi Raphaël Banon, Rav de Montréal et président du Beth Din et beaucoup d'autres Rabbanim encore. Tous versèrent avec lui des larmes de joie et d'émotion pour ce véritable miracle. Notre Maître chelita témoigne avoir lui aussi assisté à cet événement et même « avoir été surpris de le voir vivant encore vingt ans plus tard ».

Puisse le mérite des saints Tsadikim nous valoir une protection permanente !